

# POUR

L'ÉDUCATION

L'ENSEIGNEMENT

LA RECHERCHE

LA CULTURE

# FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 179, OCTOBRE 2014

Coup de gel sur les universités

Thomas Jolly fait son théâtre

Fonction publique :  
service compris



## À VOUS LES CHÈQUES-VACANCES !

Professionnels de l'Éducation, **épargnez quelques mois** et bénéficiez d'une **bonification de l'Etat**.

Et profitez pleinement de vos Chèques-Vacances auprès des **170 000 professionnels du tourisme et des loisirs**.

**Nouveau**

Une bonification  
de **35%** pour les  
- de 30 ans

Pour toute information :

- sur le site Internet : [www.fonctionpublique-chequesvacances.fr](http://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr)
- par téléphone : **N°Azur 0 811 65 65 25**

Coût d'un appel local



Utilisable toute l'année pour vos week-ends, vos vacances et vos loisirs, partout en France et pour des séjours vers les pays membres de l'Union européenne chez nos **170 000 partenaires du tourisme et des loisirs**.

  
**ancv**  
CHÈQUE-VACANCES



**17**  
Fonction publique :  
service compris

**4**  
L'ONU condamne les  
« Fonds vauvour »



**6**  
Budget 2015 :  
L'austérité  
au programme



**11**  
Fonction publique :  
Semaine d'actions  
du 17 au  
22 novembre



**14**  
Nouvelle carte  
de l'éducation prioritaire



**15**  
Coup de gel sur la  
rentrée universitaire

**24**  
C'est demain  
Drôles de drones



**28**  
Le musée  
de l'histoire  
de l'immigration  
fait-il peur ?



**30**  
Rencontre  
avec  
Thomas Jolly

ÉDITO

# J'aime la Fonction publique.... et ses agents !

**I**l serait temps que le gouvernement concède que la relance de l'activité économique, tout comme la préparation des mutations de notre société, ne peuvent se réaliser sans services publics ni Fonction publique de qualité !

Or, le sort fait à la Fonction publique, particulièrement dans le projet de budget 2015, n'invite pas à l'optimisme : baisse des dépenses publiques, des dépenses de l'État, gel du point d'indice, diminutions des budgets des administrations et des dotations aux collectivités territoriales, réduction de moitié des enveloppes catégorielles...

À l'heure où il est question de réforme de l'État et de réforme territoriale, le gouvernement, contre le « fonctionnaire bashing », doit affirmer la nécessité de Fonction publique et dévoiler enfin son projet pour son avenir et celui de ses agents.

La FSU porte avec détermination aussi bien la nécessité de donner davantage de perspectives de carrière à toutes et tous, l'exigence de revalorisation salariale que le développement des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire. Ce ne sont pas des dettes laissées aux futures générations, ce sont des investissements pour préparer mieux leur avenir ! La Fonction publique est un investissement et non une charge pour la société, elle est bien une idée moderne capable de répondre aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle et les usagers peuvent compter sur l'expertise et l'engagement des agents. C'est pour l'affirmer publiquement que la FSU a décidé d'une semaine d'action du 17 au 22 novembre prochain avec notamment un temps fort pour l'Éducation. Défendre la Fonction publique et ses agents est bien le combat de la FSU !



Bernadette Groison

Revue de la  
Fédération Syndicale Unitaire  
104, rue Romain Rolland  
93260 Les Lilas  
Tél. : 01 41 63 27 30  
Fax : 01 41 63 15 48  
Internet : www.fsu.fr  
Mél :  
fsu.nationale@fsu.fr  
pour@fsu.fr  
N° CP : 0710-S07429  
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :  
Bernadette Groison  
Rédaction :  
Marianne Baby,  
Monique Daune,  
Emmanuel Guichardoz,  
Jacques Mucchielli,  
Isabelle Sargeni-Chetaud,  
Valérie Sipahimalani.  
Conception :  
NAJA presse

Publicité :  
Com d'habitude publicité  
Clotilde Poitevin  
25, rue Fernand-Delmas  
19100 Brive  
Tél. : 05 55 24 14 03  
E-Mail :  
contact@comdhabitude.fr  
Compogravure : CAG  
Impression : SIEP  
Crédit photo couverture :  
CADIEU/NAJA  
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €  
Si vous changez d'adresse,  
veuillez communiquer  
vos nouvelles coordonnées  
à votre syndicat.  
Ce numéro comporte  
un encart ADL Partner  
aux abonnés, ainsi qu'un  
supplément de 16 pages  
« Retraités ».



## Union européenne, combattre le lobbying

Début octobre, la Confédération européenne des syndicats (CES) a demandé à la Commission européenne, avec d'autres organisations, de limiter le travail de lobbying des entreprises au sein des groupes d'experts de l'union européenne (UE). La CES estime que « les intérêts des entreprises au sein des groupes représentaient plus de 53 % des sièges alors que les syndicats n'y comptent jamais pour plus de 14 % ». Consultée par le Médiateur européen à ce sujet, elle a mis l'accent sur cette surreprésentation qui a « un impact dommageable sur les décisions de l'UE ». On évalue aujourd'hui à 30 000 le nombre de lobbyistes résidant à Bruxelles: entreprises, banques, cabinets juridiques, consultants... Tous « s'employant à peser sur les règles, lois et directives qui façonnent le marché unique, encadrent les accords commerciaux et régulent le comportement économique et commercial dans une Union de 507 millions de citoyens » soulignait en mai dernier un article du quotidien *Le Monde*. Un véritable rééquilibrage s'impose. C'est l'un des défis démocratiques que devra relever le nouveau président de la commission, Jean Claude Juncker.

# Argentine L'ONU condamne les « Fonds vautour »

**L'Argentine pourra-t-elle s'affranchir du remboursement des 1,33 milliard de dollars US de dettes contractées auprès de plusieurs fonds « vautours » ? Rien n'est moins sûr.**

Cependant, une résolution du Conseil des droits de l'homme de l'ONU vient de lui donner raison. Les fonds « vautours » sont dénommés ainsi parce qu'ils consistent à racheter à bas coût les dettes souveraines des États pour engager des procédures judiciaires afin d'en obtenir le paiement intégral. La dette issue de la crise argentine du début des années 2000 avait été restructurée et remboursée à 93 %. Des fonds spéculatifs ont acquis les 7 % restant à moins de 20 % de leur valeur réelle, espérant en tirer un bénéfice de plus de 300 %. Une activité très rentable qui a cependant un impact sur la vie réelle des populations.



Ainsi, le ministre des affaires étrangères argentin, Hector Timerman, a-t-il expliqué fin septembre devant les Nations unies, que ces pratiques « se traduisent par la fermeture d'écoles, par des hôpitaux sans médicaments, de la misère, de l'insécurité ». Bien qu'elle n'ait pas de valeur coercitive, les USA ont voté « contre » cette résolution, l'estimant « préoccupante ». Et pour cause, les principales sociétés visées ont leur siège à New York. « Préoccupante » surtout parce qu'elle « condamne les ac-

tivités des fonds rapaces en raison des incidences négatives directes [...] sur la capacité des gouvernements de s'acquitter de leurs obligations en matière de droits de l'Homme » estime l'ONU.

Placé en situation de défaut de paiement en juillet dernier, l'Argentine reste engagée dans un bras de fer juridique dont l'issue pourrait inspirer de nouveaux jugements contre ces fonds spéculatifs, notamment dans des pays comme l'Espagne ou la Grèce. ♦

Vincent Martinez

## Marie-Aleth Grard

« Contre les préjugés sur la pauvreté »

C'EST L'ACTU

*Vous rééditez cette année l'ouvrage « en finir avec les idées fausses sur les pauvres et sur la pauvreté » : ce combat est donc toujours nécessaire ?*

L'an dernier, notre livre a été édité à 30 000 exemplaires, et nous avons senti que le dialogue autour de ces questions était toujours d'actualité. Cette année, d'autres partenaires nous ont rejoints, venus d'horizons très divers, comme la grande Loge féminine de France, ou encore France-info.

Ce livre est surtout un outil pour nos militants, pour leur donner des éléments pour défendre cette cause. Un sondage que nous avons effectué a montré que plus de 40 % des personnes revoient leur jugement sur les pauvres et la pauvreté après qu'on leur a présenté un court argumentaire.

*Cette campagne se développe également sur d'autres supports ?*

Oui, nous avons des affiches, des autocollants... et nous avons investi les réseaux sociaux, car nous voulons également toucher

les jeunes. Plus généralement, nous voulons que le débat soit le plus large possible.

*Quelles sont les actions spécifiques que vous menez en vue de la Journée mondiale de refus de la misère du 17 octobre ?*

L'accent est plus particulièrement mis sur la lutte contre les préjugés et les discriminations dont sont victimes les pauvres et les très pauvres. Il y aura des rassemblements citoyens, des témoignages... Nous avons aussi un dossier pédagogique à destination des établissements scolaires, avec des jeux coopératifs, pour donner aux enseignants des outils pour qu'ils puissent en parler dans leur classe.



Marie-Aleth Grard  
Déléguée nationale  
ATD Quart Monde

Propos recueillis  
par Emmanuel Guichardaz



Projet de loi de finances

# L'austérité au programme

**P**réésenté le 1<sup>er</sup> octobre en conseil des ministres, le projet de loi de finances pour 2015 met en musique le programme d'économies de 50 Mds d'euros en trois ans que le Parlement a voté en avril dernier.

Sur les 21 Mds d'euros d'économies prévus pour 2015, l'État et ses agences contribuent à hauteur de 7,7 Mds, la Sécurité sociale paie un lourd tribut à hauteur de 9,6 Mds (dont 3,2 pour l'assurance maladie) et les collectivités territoriales voient leurs dotations réduites de 3,7 Mds, ce qui va peser sur l'emploi, les investissements et les services publics de proximité. L'État se recentre sur ses missions régaliennes sans couvrir tous les besoins dans les ministères prioritaires (voir p 13 pour l'Éducation).

Le budget de la Justice (+ 100 millions d'euros) ne permettra pas à la France de rattraper son retard (elle compte seulement 10,7 juges pour 100 000 habitants contre 21,3 en moyenne dans l'union européenne). Les 45 millions d'euros supplémentaires au budget de l'enseignement supérieur et de la



En augmentation, le budget de la Justice ne permet cependant pas de rattraper le retard de la France

recherche sont essentiellement absorbés par l'augmentation du nombre d'étudiants boursiers. L'engagement de ne plus opé-

rer de coupes est respecté à la culture mais le budget subit une baisse de 0,9 % en euros courants.

## Multiple grignotages

Le ministère de l'écologie subit une nouvelle érosion de 500 millions malgré le projet de loi sur la transition énergétique. Le budget de la mission emploi baisse de 300 millions alors que la situation du chômage est toujours aussi préoccupante. L'État opère par ailleurs une ponction de 29 millions sur l'Agefiph (organisme paritaire finançant l'insertion professionnelle dans le privé des personnes en situation de handicap).

Il prévoit par ailleurs d'économiser 1,4 Md d'euros sur la masse salariale de ses fonctionnaires avec 1 200 suppres-

## Dettes publiques

La dette publique de la France a dépassé, à la fin du 2<sup>e</sup> trimestre 2014, le cap symbolique des 2 000 Mds d'euros. C'est au nom de cette dette qu'est menée une politique d'austérité en France, comme partout en Europe, avec les effets dévastateurs que l'on connaît. Or, la dette n'est pas due à un excès de dépenses publiques mais à une insuffisance des recettes. Ce ne sont pas les salariés, les retraités, les fonctionnaires, les dépenses sociales qui coûtent cher, mais les mesures qui privilégient les plus riches et les entreprises. Tous les indicateurs montrent que ce sont les grandes entreprises qui sont les principales bénéficiaires du CICE. Il est plus que temps de remettre à plat toutes les aides et exonérations dont bénéficient les entreprises sans discernement ni aucune exigence de contreparties.

sions d'emplois, la poursuite du gel du point d'indice et une forte réduction des mesures catégorielles.

La FSU rappelle que les dépenses de l'État sont autant d'investissements indispensables au bon fonctionnement de notre société. Les services publics et la Fonction publique doivent pouvoir jouer tout leur rôle dans la relance de l'activité de notre pays, dans la lutte contre les inégalités et dans l'anticipation des mutations à venir. Cela suppose notamment une réforme fiscale guidée par la volonté de répartir mieux et de manière plus équitable les richesses produites.

Monique Daune

## Prestations familiales

Le gouvernement veut raboter certaines prestations familiales à hauteur de 700 millions d'euros. Il propose de diviser par trois la prime à la naissance à partir du deuxième enfant, de reporter la majoration unique des allocations familiales du 14<sup>e</sup> au 16<sup>e</sup> anniversaire des enfants concernés et d'introduire de nouvelles dispositions relatives au partage du congé parental. Derrière le paravent bien opportun de l'égalité femme/homme, celles-ci auraient pour conséquences de conduire les hommes, qui ont souvent un salaire supérieur aux femmes, à ne pas prendre leur congé parental. Il revoit par ailleurs les règles de calcul du capital décès. La FSU conteste ces orientations qui fragiliseraient la politique familiale en pénalisant de surcroît les ménages les plus modestes.

« Moi par exemple\*, j'ai économisé  
23 000 € sur mon crédit immobilier,  
9 000 € sur l'achat de la voiture,  
sans compter les assurances  
superflues que j'ai résiliées... »

Alexandre, 34 ans.



## MAIF FAMILLES

La MAIF s'attaque à ce qui pèse vraiment dans  
votre budget.

Réduisez vos charges sur [maif-familles.fr](http://maif-familles.fr)



ASSUREUR MILITANT.

Voir conditions sur [maif-familles.fr](http://maif-familles.fr). \* Exemple non contractuel. Économie moyenne de 23 000 € réalisée sur la durée totale du prêt pour les dossiers de renégociation validés du 01/04/2013 au 31/03/2014 par Crédit Immobilier Direct, SAS au capital de 858 000 €, filiale de la MAIF, RCS Niort 445 091 416, 61 rue de la Gare, 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement non exclusif inscrit à l'Orias sous le n° 07030069 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Économie moyenne de 9 000 € pour l'achat d'un monospace en 2013 auprès de Aramis et Auto-IES, partenaires de la MAIF. MAIF, société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. Filia-MAIF, société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré, RCS Niort B 341 672 681 - CS 20000 - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.

## 30 septembre : Les retraités étaient dans la rue !

Plusieurs milliers de manifestants à Paris et dans quelques grandes villes... De multiples rassemblements et actions dans toute la France à l'appel de 9 syndicats et organisations de retraités... Les mobilisations de cette journée, encore plus fortes que celles du 3 juin dernier, démontrent la détermination des retraités qui continuent de réclamer l'amélioration de leur pouvoir d'achat. Dès le lendemain, la FSU a appelé à poursuivre les contacts unitaires entre organisations pour envisager des suites et obtenir enfin gain de cause. En effet, après la fiscalisation de la bonification pour 3 enfants, le gel des pensions jusqu'en octobre 2015, de nouveaux prélèvements sociaux et fiscaux sont prévus. L'augmentation de 8 € du minimum vieillesse et la prime de 40 € annuelle pour les petites pensions ne peuvent suffire quand la baisse du pouvoir d'achat relègue de plus en plus de retraités dans la précarité et la pauvreté. La loi d'adaptation de la société au vieillissement aux ambitions réduites et mal financée ne permet même pas non plus d'entrevoir à court terme une vraie amélioration dans la prise en charge de la perte d'autonomie... Toutes ces annonces et mesures gouvernementales relèvent de l'ajustement budgétaire et non d'un projet politique ambitieux que le gouvernement se plaît pourtant à afficher. Décidément non ! Les retraités ne veulent pas être une variable d'ajustement !



© METRÉPOLIA

## Loi adaptation de la société au vieillissement

# « Mieux, c'est toujours plus que rien » ?

**C'est en ces termes que la secrétaire d'État aux personnes âgées, Laurence Rossignol a défendu le projet de loi soumis aux votes des députés le 17 septembre dernier.**

Ce texte, adopté en première lecture, vise à anticiper les conséquences du vieillissement sur les politiques publiques mais sa portée est affaiblie par un financement bien insuffisant au regard des besoins. Les mesures ainsi votées ne seront pas appliquées avant juin 2015.

Concrètement, il s'agit d'améliorer la prise en charge des personnes en perte d'autonomie en relevant les plafonds de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile, de faciliter l'engagement dans la vie associative ou bien encore la rénovation de l'habitat collectif pour les personnes âgées. Le gouvernement prône aussi la mise en place d'un dispositif destiné aux personnes aidant leurs proches dépendants (droit au répit) avec, notamment, le financement d'une aide de jour ou une aide à domicile renforcée. Un amendement pro-

pose par ailleurs la création d'un nouveau cas d'acquisition de la nationalité française pour les étrangers âgés de 65 ans au moins, ascendants de Français et habitant en France depuis au moins 25 ans.

Uniquement financées par la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA), les dispositions de cette loi manquent cruellement de cette loi manquent cruellement d'ambition. Centré sur la seule prise en charge à domicile, le texte élude la réflexion sur les missions des personnels, leurs qualifications, leur formation

ainsi que leur statut. Il évacue la question des EHPAD et en particulier, celle, pourtant cruciale, des frais d'hébergement considérables qui restent à la charge de la personne dépendante ou de sa famille.

Alors certes, « mieux, c'est toujours plus que rien » mais ce n'est clairement pas à la hauteur des enjeux d'une société française qui verra sa population compter en 2060 un tiers de personnes âgées de plus de 60 ans dont plus de 5 millions de plus de 85 ans !

Claire Guéville

## « Geste » pour les petites pensions : le gouvernement fait l'aumône ?

Après avoir reporté la revalorisation des pensions de retraite du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre 2014, le gouvernement estimant « l'inflation trop faible » a finalement opté pour un gel des pensions jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2015. Il a néanmoins annoncé une augmentation de l'ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées qui remplace le minimum vieillesse) de 8 € par mois. Celle-ci passe de 792 € à 800 € (+ 1 %) et demeure inférieure de 193 € au seuil de pauvreté... Les critères d'attribution demeurent toujours aussi restrictifs et nombre de retraités-pauvres ne peuvent y avoir accès. Une prime annuelle exceptionnelle de 40 € sera versée aux 6 millions et demi de retraités percevant moins de 1 200 € mensuels.

Bricolage fiscal

# Suppression de la première tranche de l'impôt sur le revenu

**D**ans le cadre d'une croissance atone et d'une faible inflation, le gouvernement tente de redonner un peu de pouvoir d'achat aux ménages modestes en agissant sur l'impôt sur le revenu et contribue, ce faisant, à délégitimer un peu plus un impôt fortement décrié dans les médias.

Pour compenser l'annulation par le Conseil constitutionnel de la modulation des cotisations vieillesse et maladie des salariés les plus modestes (touchant jusqu'à 1,3 Smic), le gouvernement a décidé de supprimer la première tranche d'impôt sur le revenu qui s'applique actuellement au taux de 5,5 % aux revenus compris entre 6011 et 11991 euros. Il baisse dans le même temps à 9690 euros le seuil d'entrée de la (nouvelle première) tranche au taux de 14 %. Pour assurer une entrée progressive dans l'impôt, il porte par ailleurs le plafond de la décade à 1135 euros pour les célibataires et à 1870 euros pour les couples. Le gouvernement annonce que trois millions de foyers regagneraient un peu de pouvoir



L'impôt sur le revenu ne représente que 17 % des recettes de l'État.

d'achat en cessant d'être imposables sur le revenu ou en évitant de le devenir. Mais après E. Balladur et D. de Villepin qui avaient déjà réduit le nombre de tranches de 12 à 7 puis à 5, entraînant alors une forte baisse de la

progressivité, cette mesure marginalise un peu plus un impôt qui ne représente que 17 % des recettes de l'État. Les foyers modestes resteront en revanche pénalisés par une fiscalité indirecte particulièrement injuste puisqu'elle touche les ménages de manière indifférenciée, sans tenir compte de leurs capacités contributives.

## 3,2 Mds d'euros de moins

Les nouvelles dispositions sur l'impôt sur le revenu rapporteront 3,2 Mds d'euros de moins dans les caisses de l'État mais la TVA et la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) rapporteront respectivement 4,8 Mds et 1,2 Mds d'euros de plus. Quant à l'impôt sur les sociétés, son rendement devrait baisser dans le même temps de 2,3 Mds d'euros.

## Accord salarial à Pôle emploi

En février dernier, le SNU Pôle Emploi signait un accord prévoyant une augmentation de 5,22 % de la partie fixe au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et une augmentation de 0,4 % du point salaire au 1<sup>er</sup> janvier 2014. C'est dans le cadre d'une clause de « revoyure » pour engager une négociation complémentaire qu'il a signé le 12 septembre un nouvel accord sur l'augmentation des salaires des personnels de droit privé. Celui-ci prévoit une augmentation de 0,5 % de la partie fixe et une augmentation de 0,5 % du point salaire au 1<sup>er</sup> janvier 2014, avec effet rétroactif. Estimant pour autant que la direction générale doit apporter une réponse salariale digne de ce nom à tous les personnels, le SNU Pôle Emploi demande également que des mesures concrètes soient prises pour les personnels sous statut public qui n'ont eu aucune augmentation depuis cinq longues années.

Le système de prélèvement français ne sera donc pas plus juste après ces dernières mesures. En l'absence d'une réforme fiscale globale, la suppression de la première tranche contribue à délégitimer l'impôt sur le revenu alors qu'il faudrait au contraire lui redonner une place centrale en renforçant de manière significative sa progressivité (rétablissement des tranches intermédiaires supprimées, création de nouvelles tranches supérieures et relèvement significatif du taux marginal d'imposition). ♦

Monique Daune

## Provocations du MEDEF

Le MEDEF a présenté le 24 septembre son plan pour soi-disant créer 1 million d'emplois en cinq ans. Dans son « petit livre jaune » d'une centaine de pages, il s'appuie sur la crise économique pour pratiquer une surenchère systématique. Libéralisation du temps de travail, suppression de deux jours fériés, ouverture des magasins le soir et le dimanche, révision des seuils sociaux, création d'un salaire transitoire d'accès à l'emploi qui serait une sorte de sous-smic pour les publics en difficulté « complété par des allocations sociales afin de garantir un pouvoir d'achat équivalent au smic »... Tous les prétextes sont bons pour remettre en cause notre modèle social et détricoter le Code du travail.

## Amiante dans la Fonction publique

Le risque d'exposition à l'amiante a été évoqué lors d'une réunion du conseil commun de la Fonction publique. Pour l'instant, seuls les salariés du privé qui exercent des métiers répertoriés bénéficient de la « présomption d'imputabilité » de l'affection à l'amiante sans qu'ils aient besoin d'apporter la preuve qu'ils ont contracté la maladie dans le cadre de leur profession. L'ensemble des organisations syndicales a demandé que cette présomption d'imputabilité soit transposée dans le public. Cela nécessite de dresser une cartographie des métiers à risques au sein des métiers de la Fonction publique. Reste aussi à régler la question des personnels qui font (ou ont fait) une seconde carrière dans la FP après avoir exercé dans le privé un métier inscrit au tableau.

## Revue des missions de l'État

# Concentrer l'action et... les budgets

**D**ans nombre de services, la réalisation des missions continue d'être fragilisée et la souffrance des agents au travail augmente.

Alors que la RGPP (Révision générale des politiques publiques) a eu des effets dévastateurs sur la Fonction publique (postes supprimés, services désorganisés, missions abandonnées, cultures professionnelles malmenées...), la modernisation de l'action publique (MAP) soumise au dogme de la réduction de la dépense publique n'a pas permis de réparer les dégâts de la RGPP.

C'est dans ce contexte d'austérité généralisée que le gouvernement a annoncé « la revue des missions de l'État » qui sera conduite dans les prochaines semaines et dont l'objectif affiché est de concentrer

l'action de l'État sur ses priorités, dans une enveloppe budgétaire contrainte. La démarche est inquiétante tant pour la qualité des services que pour les personnels. La FSU

sera très vigilante et force de proposition pour résister à tout nouvel affaiblissement de la Fonction publique, tout nouvel abandon de mission de service public, toute nouvelle dégradation des conditions de travail et d'organisation des services de l'État. Chacun de ses syndicats recensera dans les différents secteurs les missions menacées par la réforme de l'État, afin de s'opposer à des abandons dont la population ferait les frais.

Autre sujet d'inquiétude: le projet de loi déontologie qui devait abroger le dispositif de « réorientation professionnelle » et d'autres mesures de la loi « mobilité » n'est toujours pas inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. ♦

Monique Daune



Bercy pèse de plus en plus sur la définition des missions de l'État.

## Qualité de vie au travail

# Une feuille de route pour la négociation

**C**onformément à l'engagement pris dans l'accord-cadre du 22/10/2013 sur la prévention des risques psycho-sociaux, la concertation portant sur la Qualité de Vie au Travail (QVT) des agents de la Fonction publique a été lancée en avril 2014.

Il a fallu plusieurs réunions avant d'obtenir du Cabinet du ministère une « feuille de route » qui éclaircisse le périmètre de la négociation à venir, les enjeux et les différentes thématiques.

La feuille de route transmise

le 21 juillet ne reprend pas toutes les propositions de la FSU mais elle a nettement évolué, ce qui lui permet d'entrer en négociation en vue d'obtenir des droits nouveaux pour les agents: droit d'expression directe sur leur travail, droit d'alerte sur des difficultés de mise en œuvre de politiques publiques néfastes et étude d'impact obligatoire en cas de réorganisation de service, en lien avec les organisations syndicales et les ins-

tances représentatives des personnels.

C'est ce que la FSU a porté avec force le 25 septembre dans une déclaration liminaire commune (FSU - CGT - CFDT - CFTC - FAFP). Cette déclaration rappelait également que l'on ne peut pas aborder sérieusement la QVT dans la Fonction publique si la question des moyens est systématiquement esquivée alors que leur réduction continue de dégrader les conditions de travail des

agents, s'il n'y a pas de reconnaissance du rôle essentiel que jouent ces derniers, si les « pratiques managériales » ne sont pas interrogées et si des mesures concrètes ne sont pas prises pour que les agents disposent de lieux, de temps et de modalités de discussions entre pairs pour échanger entre eux sur leur travail et pour que leur parole en matière d'organisation du travail soit réellement prise en compte. ♦

M.D.

## Services publics, Fonction publique

# Semaine d'actions du 17 au 22 novembre

**Les négociations pour « l'avenir de la Fonction publique » se sont ouvertes le 7 octobre dernier.**

Alors que projet de budget 2015 acte de nouvelles baisses des dépenses publiques, la poursuite du gel du point d'indice et la réduction des enveloppes catégorielles, la baisse des budgets des administrations et des dotations des collectivités territoriales..., ces négociations revêtent un caractère majeur.

Rénover la grille indiciaire, améliorer les déroulements de carrière et les parcours professionnels, améliorer aussi les rémunérations des agents, leurs conditions de travail, permettre une mobilité choisie, reconnaître les qualifications, permettre les évolutions des métiers, des missions et des tâches, appar-



ter des avancées réelles pour l'égalité entre les femmes et les hommes... sur tous ces points, les attentes et les besoins des personnels de la Fonction publique sont forts. La FSU sera donc particuliè-

rement exigeante dans ces discussions.

Parce qu'il est important de faire entendre la voix des personnels, de peser sur les choix afin de conforter les services publics, la Fonction publique et ses agents et d'obtenir que les moyens alloués soient à la hauteur des besoins, la FSU organise une semaine d'actions du 17 au 22 novembre pour la défense et la promotion du service public, avec notamment une initiative spécifique pour celui de l'Éducation.

Elle poursuit par ailleurs ses contacts pour construire une mobilisation la plus unitaire possible en vue d'obtenir la fin du gel du point d'indice et l'ouverture de négociations sur les emplois et les salaires. ♦

Emmanuel Guichardaz

## Rapport sénatorial

# Les limites de la loi

**Le Sénat s'est penché sur l'application de la loi « Sauvadet » du 2 mars 2012 de résorption de la précarité.**

Sur les 900 000 non-titulaires recensés dans les trois fonctions publiques au moment de l'application de la loi, environ 125 000 pourraient être titularisés d'ici 2016 (38 500 dans la Fonction publique d'État, 43 000 dans la Fonction publique territoriale et 44 000 dans la Fonction publique hospitalière).

Le rapport sénatorial pointe une sur-représentation de la catégorie A, sans donner d'explication alors même que ce sont bien les conditions d'accès imposées par la loi qui écartent, de fait, nombre de catégories B ou C.

Il note également qu'une part relativement importante des contractuels n'est pas candidate à la titularisation (FPH, MEN...), souvent par crainte d'une perte de rémunération ou d'obligation de mobilité.

Les contractuels les plus anciens sont particulièrement concernés.

Du côté des préconisations, les sénateurs proposent de porter de deux à trois ans la possibilité de pourvoir un emploi vacant par un contractuel, et invitent les administrations à ne recruter des contractuels qu'en « ultime recours ». Un peu court au regard de l'ampleur de la précarité qui sévit encore dans la Fonction publique. ♦

E. G.

## Finances publiques, nouvel épisode inquiétant

Suite à l'incendie du Centre des impôts de Morlaix le 20 septembre dernier par des producteurs de légumes, la FSU-Finances a dénoncé « un nouvel épisode inquiétant », véritable « attaque contre le lieu et les outils de travail des personnels en charge des missions du service public économique et financier ». Rappelant le « climat délétère » actuel (destructions de portiques écotaxes, attentats à Aix-en-Provence et en Corse), le syndicat appelle les pouvoirs publics à prendre toutes les mesures pour protéger les personnels.



## Écologie, logement, transports, victimes de l'austérité

Le 2 octobre dernier, l'ensemble des organisations syndicales des ministères de l'écologie, du logement et des transports ont quitté la séance de présentation du projet de budget 2015. Alors que la loi sur la transition énergétique est en débat, le ministère fait le choix de supprimer 1 264 emplois et de diminuer de 5,8 % les crédits de l'écologie. Dans un contexte de gel des traitements et de réduction des mesures catégorielles, la CGT et la FSU ont dénoncé des mesures qui accompagnent la dégradation des conditions de travail et le recul des services publics dans les territoires.

Enseignement professionnel

# L'apprentissage ne prend pas la bonne voie

**L**e gouvernement souhaite augmenter de 50 % d'ici 2017 le nombre des apprenti-es dans les EPLF portant ainsi ce nombre de 40 000 à 60 000.

Les lycées professionnels seraient amenés à davantage mixer les parcours et les publics au détriment de leurs conditions d'apprentissage tout en dégradant les conditions de travail des personnels. Surfant sur l'idée reçue selon laquelle il est plus aisé de trouver un travail pour un apprenti que pour un jeune formé sous statut scolaire, la ministre propose en réalité d'adapter la formation aux besoins de qualification du patronat local. Pourtant, la réalité est tout autre.

Aujourd'hui, le nombre d'élèves sortant de lycée professionnel

après avoir obtenu un diplôme est plus élevé que les sortantes de CFA et l'argument d'une meilleure insertion grâce à l'apprentissage ne tient pas. Ainsi, trois ans après leur sortie, l'écart de taux d'emploi entre les diplômés de CFA et



ceux de la voie scolaire reste très faible. En outre, plus d'un contrat d'apprentissage sur quatre est rompu avant son terme, et même la moitié en CAP. Les sorties de la voie scolaire sont 2 à 3 fois moindres. Or, tous les indicateurs montrent que le taux d'insertion des non diplômé-es sur le marché du travail reste très inférieur à celui des diplômé-es. Pour la FSU, l'enseignement professionnel a besoin d'être valorisé afin de continuer à assurer des parcours scolaires complets sous statut scolaire et d'apporter un diplôme à tous les jeunes qui y sont engagés. Cela repose sur un nécessaire investissement pour la réussite des jeunes et pour la société en général. ♦

Vincent Martinez

## Conférence sur l'évaluation

Annoncée en juin dernier par Benoît Hamon, la conférence nationale sur l'évaluation des élèves s'est ouverte dès la rentrée et s'achèvera par les « Journées de l'évaluation » du 11 au 13 décembre 2014. Elle doit faire la synthèse des contributions individuelles que chacun peut d'ores et déjà déposer, associer à la réflexion le Conseil supérieur des programmes (CSP), un jury composé d'acteurs et d'usagers du système éducatif étant appelé à élaborer *in fine* des recommandations. Pour le ministère, il s'agit ni plus ni moins de poser des principes partagés par les élèves, les familles et les enseignants afin de définir une nouvelle politique d'évaluation. <http://www.conference-evaluation-des-élevés.education.gouv.fr>

Enseignement agricole public

# Contre-dossier de rentrée et semaine d'action

**L**es premiers bilans de la rentrée dans l'Enseignement agricole public (EAP) sont préoccupants. La qualité du service rendu à ses usagers comme les conditions de travail de ses personnels demeurent insatisfaisantes. Ainsi, à l'heure où la nouvelle loi d'orientation agricole affiche la volonté d'« enseigner à produire autrement », force est de constater que l'EAP n'a clairement pas les moyens de ses ambitions, les marges budgétaires demeurant insuffisantes pour déplaçonner les

effectifs des établissements. Conséquence, des centaines de jeunes refusés à l'inscription dans les lycées publics, y compris en filière production, avec des solutions scandaleuses imposées aux familles : inscription dans des filières ne correspondant pas aux choix d'orientation des élèves, redoublement, ou inscription dans le privé...

Dénonçant les choix budgétaires qui mènent à l'effondrement des crédits de remplacement des personnels administratifs, techniques et



de santé, le SNETAP-FSU a décidé d'établir un contre-dossier de rentrée. Il appelle les personnels de l'EAP à s'emparer pour dénoncer publi-

quement les nombreux dysfonctionnements à travers une semaine d'action organisée du 13 au 17 octobre. ♦

V. M.

Budget 2015

# L'école reste une priorité

**L**e projet de budget 2015 pour l'éducation nationale, en hausse de 1,1 milliard d'euros par rapport au précédent, confirme que l'école reste une priorité mais il ne rattrape pas le retard d'investissement accumulé.

9 421 postes sont prévus, dont 2 511 pour le primaire, 2 550 pour le secondaire et 3 137 pour abonder la formation initiale des stagiaires à mi-temps en ESPE. La création des 54 000 postes devrait se poursuivre jusqu'à la fin du quinquennat et voir 10 711 postes nouveaux en 2016 et 11 662 en 2017.

Si l'on ne peut qu'approuver le fait que l'enseignement scolaire redevienne le premier budget de l'état, devant le remboursement de la dette, cela ne suffira pas à combler le retard accumulé par le manque d'investissement et la suppression des 80 000 postes sous le précédent quinquennat.

## Hausse démographique

En effet, depuis trois ans, les créations de postes sont ab-



Le nombre d'élèves par classe reste très élevé.

sorbées par la hausse démographique et les besoins en formation initiale. Dans le premier degré le nombre d'élèves par classe reste parmi les plus élevés des pays de l'OCDE. En maternelle, par exemple, 7 000 classes ont plus de 30 élèves et plus d'une classe sur deux compte plus de 25 élèves. En collège, 63 % des classes comptent plus de 25 élèves. En lycée, 1/3 des classes de Seconde générale et technologiques sont à 35 élèves et plus. Quant à l'uni-

versité, elle ne verra pas d'embellie. Ce ne sont pas en effet les 1 000 postes en faveur de la réussite des étudiants et le simple remplacement des départs en retraites sur les emplois scientifiques dans les organismes de recherche qui permettront aux universités de sortir de la crise dans laquelle elles se trouvent aujourd'hui.

## Et l'éducation prioritaire ?

De fait, sur le terrain, les créations de postes n'ont guère de visibilité au quotidien dans les classes. L'ambition affichée du gouvernement de créer 7 000 postes « Plus de maîtres que de classes », n'est aujourd'hui honorée qu'à hauteur de 1 725 postes en éducation prioritaire.

Alors que sa carte doit être revue avec la création des REP et REP+, l'éducation prioritaire ne verra pas pour autant son volume augmenter. Pourtant les difficultés sociales s'accroissent et les inégalités scolaires ne diminuent pas. Face à cette situation, les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants ne pourront guère s'améliorer.

De même, aucun moyen sup-

## Logement étudiant

La généralisation de la caution locative étudiante (CLE) est une bonne nouvelle pour les 1,6 % d'étudiants qui rencontrent des difficultés pour trouver un garant (enquête de l'Observatoire de la Vie Étudiante). Concrètement, ce dispositif permettra aux propriétaires, en cas d'impayés, de bénéficier d'une garantie de l'État, gérée par les CROUS (centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires). Pourront en bénéficier tous les étudiants de moins de 28 ans boursiers ou non, comme les doctorants et post doctorants étrangers. Que les bailleurs soient publics ou privés, tous les logements sont concernés. L'accès des jeunes aux études est largement déterminé par leur capacité ou non de trouver un logement. Au-delà de la caution locative étudiante, L'UNEF exige aussi un encadrement des loyers, mesure indispensable pour le pouvoir d'achat des étudiants.

plémentaire n'est programmé pour la formation continue qui est littéralement exsangue aujourd'hui. Il y a pourtant urgence à baisser le nombre d'élèves par classe, renforcer l'aide aux élèves en difficulté et améliorer les conditions de travail des enseignants si l'on veut permettre la réussite de tous les élèves.

Enfin, la nécessaire revalorisation salariale des enseignants, dont même l'OCDE s'est fait l'écho ne peut plus attendre. C'est une nécessité, notamment pour assurer des recrutements à la hauteur des besoins. ♦

Aline Becker

## Initiative nationale pour l'éducation

Si l'éducation semble plus épargnée par la cure d'austérité imposée aux autres ministères, elle est loin de l'opulence. Les créations de postes insuffisantes au regard des besoins, les mauvaises conditions de travail, l'absence de formation continue pour avoir la main sur son métier, la faiblesse des rémunérations ne permettront pas de lutter efficacement contre les inégalités scolaires. Il y a urgence à revaloriser le métier de ceux qui font l'école au quotidien. Dans le cadre de la semaine d'initiatives et d'actions du 17 au 22 novembre pour la défense et la promotion du service public, la FSU et ses syndicats de l'enseignement appellent les personnels à se mobiliser lors d'un rassemblement public suivi d'un meeting à Paris, le samedi 22 novembre. Au moment du débat budgétaire, la FSU avec ses syndicats porteront leur projet éducatif et leurs revendications pour un service public considéré comme essentiel.

## Nouvelle carte de l'éducation prioritaire

# Pour la transparence et l'équité !



**A**près les 102 Rep+ installés en cette rentrée, la carte de l'éducation prioritaire doit connaître une refonte d'ensemble pour la rentrée 2015.

La ministre de l'Éducation Nationale a annoncé le 23 septembre la répartition académique des 350 REP+ et des 732 REP. Le nombre total des réseaux (aujourd'hui appelés Eclair et RRS, réseau de réussite scolaire) reste inchangé mais le ministère assure vouloir voir évoluer sa répartition « pour aller vers plus de justice sociale ». Quatre indicateurs ont permis à la DEPP (services statistiques du ministère) d'établir chaque contingent

académique pour ensuite aboutir à un classement des écoles et collèges. Cet « indice social » défini par le pourcentage d'élèves issus de catégories sociales défavorisées, le taux de boursiers, le taux d'élèves résidant en zone urbaine sensible et le taux d'élèves en retard à l'entrée en Sixième, ne permet cependant pas de prendre en compte certaines réalités comme la ruralité ou l'extrême polarisation sociale d'une académie comme Versailles.

Le rééquilibrage se fait au profit de Mayotte (+15), de la Guyane (+7), des académies de Lille (+11) et Amiens (+4)

et au détriment de Créteil (-1), Bordeaux (-10), Toulouse (-9), Versailles (-8), Dijon (-6), Rouen (-5) et Paris (-4). De plus, il n'est pour l'instant nulle part question des lycées, généraux, technologiques et professionnels. Segmenter ainsi le débat n'est pas cohérent tant la liaison Troisième/Seconde revêt une importance capitale pour assurer des poursuites d'étude dans les meilleures conditions possibles pour tous les élèves. Il ne faudrait pas non plus que les établissements sortant du dispositif se voient couper brutalement aides et moyens.

À la demande de la FSU, le ministère s'est engagé à maintenir pendant 3 ans l'indemnité ZEP des personnels des établissements quittant l'éducation prioritaire. Les recteurs sont appelés à instaurer un « dialogue social » pour déterminer la nouvelle carte des ZEP à l'échelle académique. Celle-ci devrait être connue début 2015

Compte tenu des enjeux, il est

## Une enquête révélatrice

Les enfants issus de quartiers défavorisés aiment tout autant l'école que les autres mais en perçoivent moins le sens.

C'est l'une des conclusions de l'enquête 2014 de l'association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV), parue le 24 septembre. Moins initiés à la culture scolaire, ils comprennent moins le sens et les exigences de l'école, analyse l'AFEV.

Un quart d'entre eux disent n'être jamais aidés à la maison par leurs parents pour leurs devoirs contre 7 % en moyenne.

Ils peuvent également moins compter sur leur environnement familial pour s'ouvrir au monde.

L'étude a été menée dans cinq communes auprès de 633 élèves de CM1-CM2, pour moitié de zones d'éducation prioritaire, pour moitié de quartiers plus favorisés.

donc indispensable que la concertation soit réelle et se déroule dans la plus grande transparence. ♦

Claire Guéville

## Socle commun de connaissances

# Les enseignants consultés

**U**ne consultation des enseignants sur le projet de socle commun de connaissances, de compétence et de culture se déroule du 21 septembre au 22 octobre.

La FSU avait demandé cette consultation avec la banalisation d'une demi-journée car il est important que les professionnels de l'enseignement donnent leur avis sur

ce qui doit être le cadre général pour l'élaboration des futurs programmes de la scolarité obligatoire.

La FSU avec ses syndicats ont fourni des outils aux collègues pour qu'ils puissent se saisir de ce moment et ils veilleront à ce que leur parole soit entendue et prise en compte. On ne peut que regretter l'impossibilité de faire des re-

montées collectives et qu'aucune demi-journée ne soit prévue dans les lycées.

Ces moments de réflexions et d'échanges au sein des collectifs de travail doivent être l'occasion de conforter la critique du socle Fillon de 2005 et de son LPC, de porter des exigences de contenus d'enseignement ambitieux et de réfléchir à la place de l'éva-

luation (modalités, contenus...). Enfin c'est l'occasion de rappeler au ministère que les moyens en postes, effectifs, formation des enseignants, conditions de travail et d'études seront déterminants pour la mise en œuvre de ce projet, pour l'objectif de la réussite de toutes et tous. ♦

A. B.

Rentrée universitaire

# Coup de gel sur les facultés

**C**ette rentrée universitaire n'aura pas été épargnée avec des conditions particulièrement difficiles, tant pour les étudiants que pour les personnels, dans un contexte de baisse des moyens, de déréglementation, de mise en concurrence entre universités ou au sein de celles-ci par le fait des regroupements en ComUE.

Alors qu'il faudrait se réjouir de voir les filières scientifiques attirer plus d'étudiants, l'inquiétude est de mise devant l'impossibilité d'assurer des conditions d'accueil correctes : travaux dirigés gonflés à 40 étudiants ou plus, travaux pratiques en trinôme ou transformés en cours magistraux, journées continues... Les établissements mettent en œuvre des mesures restrictives contraires aux améliorations pédagogiques souhaitables : réductions horaires, suppression d'options ou étudiants changés de filière pour équilibrer les effectifs.

Lorsqu'elle déclare que chaque année « 1 000 postes supplémentaires sont affectés dans l'enseignement supérieur », Mme Fioraso, ministre déléguée, semble ignorer qu'un nombre important de ces postes reste gelé.

## Transfert aux établissements

Alors qu'en 2011, l'autorisation d'ouverture était de 3 613 postes d'enseignants-chercheurs, celle-ci n'est plus que de 2 847 en 2014, soit une baisse de 21 %. De plus, de 2011 à 2013, 2 080 postes autorisés n'ont pas été ouverts au recrutement et pourvus, donc gelés ! Cette tendance n'a pas de raison de s'arrêter : le transfert de la masse salariale



aux établissements continue à se faire sans compensation intégrale des coûts induits.

En 2014, c'est à peine la moitié des 200 millions d'euros d'augmentation de charges qui sera compensée. Et l'augmentation de 45 millions d'euros en 2015 du budget de l'ESR vanté par la ministre de l'éducation, ne permettra pas d'inverser la tendance. Des gels de postes sont déjà à l'ordre du jour pour 2015. La communauté scientifique tout entière se mobilise et a décidé d'alerter l'opinion publique en lançant l'initiative « Sciences en marche » impliquant laboratoires et universités pour une marche convergente sur

Des gels de postes sont déjà à l'ordre du jour pour 2015.

Paris qui arrivera le 17 octobre à l'occasion de la fête de la science. C'est l'occasion de rappeler les exigences pour la défense, le développement et la qualité de l'emploi et du potentiel scientifique dans l'enseignement supérieur et la recherche. La FSU qui soutient cette initiative, exige un plan pluri-annuel de création d'emplois statutaires de toutes catégories pour résorber la précarité et répondre aux besoins ainsi qu'un renforcement des crédits de base pour les laboratoires et les services. ◆

Aline Becker

## ESPE, rentrée chaotique

Après les problèmes d'affectation d'un grand nombre de fonctionnaires stagiaires à la rentrée, c'est maintenant la formation et les conditions de titularisation des stagiaires déjà détenteurs d'un master qui posent problème. Les exigences académiques varient d'une ESPÉ à l'autre, sans distinction des parcours antérieurs : diplôme universitaire qui reprend l'intégralité du master MEEF ou obligation de se réinscrire en M2 MEEF, validation du diplôme ou du mémoire présentée comme indispensable pour la titularisation de stagiaires déjà titulaires d'un master... Des situations qui inquiètent les stagiaires et compromettent une formation professionnelle adaptée de qualité. La FSU a demandé à la ministre d'intervenir auprès des recteurs et des ESPÉ pour clarifier la situation et améliorer les conditions de formation.

## Stéréotypes sexuels, les manuels ont mauvais genre

Un rapport présenté en juillet dernier au Sénat estime que les femmes sont moins présentes dans les manuels scolaires ou reléguées à des postes subalternes. S'il note des « évolutions incontestables », le rapport alerte sur la nécessité d'appréhender et de déconstruire ces stéréotypes « dès la maternelle ». Le peu de diversité et la faible valorisation des modèles d'identification proposés aux filles ayant des conséquences en termes d'estime de soi. D'où un « faible engagement des filles pour des métiers scientifiques ou à responsabilité » ou encore « une association permanente entre le féminin, la maternité, l'éducation et les soins aux enfants, les activités ménagères ». À l'inverse, les garçons vont associer masculinité et comportements perturbateurs, voire violents. Le rapport préconise notamment que « trois heures de formation à l'égalité » soient rendues obligatoires pour les futur-es enseignant-es.

Budget 2015

# L'école reste une priorité

**L**e projet de budget 2015 pour l'éducation nationale, en hausse de 1,1 milliard d'euros par rapport au précédent, confirme que l'école reste une priorité mais il ne rattrape pas le retard d'investissement accumulé.

9 421 postes sont prévus, dont 2 511 pour le primaire, 2 550 pour le secondaire et 3 137 pour abonder la formation initiale des stagiaires à mi-temps en ESPE. La création des 54 000 postes devrait se poursuivre jusqu'à la fin du quinquennat et voir 10 711 postes nouveaux en 2016 et 11 662 en 2017.

Si l'on ne peut qu'approuver le fait que l'enseignement scolaire redevienne le premier budget de l'état, devant le remboursement de la dette, cela ne suffira pas à combler le retard accumulé par le manque d'investissement et la suppression des 80 000 postes sous le précédent quinquennat.

## Hausse démographique

En effet, depuis trois ans, les créations de postes sont ab-



Le nombre d'élèves par classe reste très élevé.

sorbées par la hausse démographique et les besoins en formation initiale. Dans le premier degré le nombre d'élèves par classe reste parmi les plus élevés des pays de l'OCDE. En maternelle, par exemple, 7 000 classes ont plus de 30 élèves et plus d'une classe sur deux compte plus de 25 élèves. En collège, 63 % des classes comptent plus de 25 élèves. En lycée, 1/3 des classes de Seconde générale et technologiques sont à 35 élèves et plus. Quant à l'uni-

versité, elle ne verra pas d'embellie. Ce ne sont pas en effet les 1 000 postes en faveur de la réussite des étudiants et le simple remplacement des départs en retraites sur les emplois scientifiques dans les organismes de recherche qui permettront aux universités de sortir de la crise dans laquelle elles se trouvent aujourd'hui.

## Et l'éducation prioritaire ?

De fait, sur le terrain, les créations de postes n'ont guère de visibilité au quotidien dans les classes. L'ambition affichée du gouvernement de créer 7 000 postes « Plus de maîtres que de classes », n'est aujourd'hui honorée qu'à hauteur de 1 725 en éducation prioritaire.

Alors que sa carte doit être revue avec la création des REP et REP+, l'éducation prioritaire ne verra pas pour autant son volume augmenter. Pourtant les difficultés sociales s'accroissent et les inégalités scolaires ne diminuent pas. Face à cette situation, les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants ne pourront guère s'améliorer.

De même, aucun moyen sup-

## Logement étudiant

La généralisation de la caution locative étudiante (CLE) est une bonne nouvelle pour les 1,6 % d'étudiants qui rencontrent des difficultés pour trouver un garant (enquête de l'Observatoire de la Vie Étudiante). Concrètement, ce dispositif permettra aux propriétaires, en cas d'impayés, de bénéficier d'une garantie de l'État, gérée par les CROUS (centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires). Pourront en bénéficier tous les étudiants de moins de 28 ans boursiers ou non, comme les doctorants et post doctorants étrangers. Que les bailleurs soient publics ou privés, tous les logements sont concernés. L'accès des jeunes aux études est largement déterminé par leur capacité ou non de trouver un logement. Au-delà de la caution locative étudiante, L'UNEF exige aussi un encadrement des loyers, mesure indispensable pour le pouvoir d'achat des étudiants.

plémentaire n'est programmé pour la formation continue qui est littéralement exsangue aujourd'hui. Il y a pourtant urgence à baisser le nombre d'élèves par classe, renforcer l'aide aux élèves en difficulté et améliorer les conditions de travail des enseignants si l'on veut permettre la réussite de tous les élèves.

Enfin, la nécessaire revalorisation salariale des enseignants, dont même l'OCDE s'est fait l'écho ne peut plus attendre. C'est une nécessité, notamment pour assurer des recrutements à la hauteur des besoins. ♦

Aline Becker

## Initiative nationale pour l'éducation

Si l'éducation semble plus épargnée par la cure d'austérité imposée aux autres ministères, elle est loin de l'opulence. Les créations de postes insuffisantes au regard des besoins, les mauvaises conditions de travail, l'absence de formation continue pour avoir la main sur son métier, les rémunérations insuffisantes ne permettront pas de lutter efficacement contre les inégalités scolaires. Il y a urgence à revaloriser le métier de ceux qui font l'école au quotidien. Dans le cadre de la semaine d'initiatives et d'actions du 17 au 22 novembre pour la défense et la promotion du service public, la FSU et ses syndicats d'enseignants appellent les personnels à se mobiliser lors d'un rassemblement public suivi d'un meeting à Paris, le samedi 22 novembre. Au moment du débat budgétaire, la FSU avec ses syndicats porteront leur projet éducatif et leurs revendications pour un service public considéré comme essentiel.

CONSTRUISONS  
ENSEMBLE  
L'ÉDUCATION  
DE DEMAIN !

# Educatec Educaticice

Le salon professionnel de l'Éducation  
Primaire, Secondaire & Supérieur

26, 27 &  
28 NOV.  
2014  
Pavillon 7.3 - Paris  
Porte de Versailles

- Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation
- Audiovisuel
- Ressources pédagogiques
- Édition numérique
- Sciences & Physique & Technologie
- Services & Matériel pour le secteur éducatif

Avec le soutien de



Partenaire Officiel

Un événement



# Fonction publique : service compris



Dossier réalisé par : Aline Becker, Monique Daune, Emmanuel Guichardaz, Vincent Martinez, Claire Guéville

**Il faut décidément en finir avec les idées fausses sur les fonctionnaires et la Fonction publique ! Alors que l'on met en avant la dette de la France et la nécessité de faire baisser le déficit public, on oublie que nos services publics contribuent fortement à créer les richesses dont notre pays a besoin**

**T**rop nombreux, trop chers, trop protégés... les fonctionnaires, et à travers eux les services publics sont montrés du doigt, notamment à l'approche du débat budgétaire qui s'engage à l'Assemblée nationale. Accusant les fonctionnaires de contribuer à aggraver le déficit public, certains hommes politiques avides de revanche ressortent les vieilles rengaines visant à ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, à modifier leur statut pour en finir avec « l'emploi à vie », à revenir sur les

créations de postes dans l'Éducation nationale. Un procès d'autant plus injuste que les agents font doublement les frais de la crise qui sévit : en subissant depuis plusieurs années des compressions d'effectifs, le gel des salaires, mais aussi en étant confrontés à une demande et une pression de plus en plus fortes de la part des usagers ; des situations qui peuvent prendre parfois une tournure dramatique. Et si nos services publics n'existaient pas ? Quelles familles pourraient faire face aux dépenses de santé, d'éducation pour leurs

...

enfants ? Quels citoyens pourraient assurer leur propre sécurité ? Quelles entreprises pourraient créer leurs propres routes, former leurs employés, rémunérer la recherche fondamentale ? Qui pourrait assurer, dans le respect des besoins de tous, l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement, la planification des infrastructures ? Quels justiciables pourraient assumer les frais d'instruction d'un procès ? Et ce ne sont là que quelques exemples...

Avec sa campagne nationale « Fiers du service public », la FSU a pu donner la parole à toutes celles et ceux qui agissent au quotidien dans les établissements, les services et les administrations. Elle se poursuit cette année et se prolonge par la publication du livre « en finir avec les idées fausses sur les fonctionnaires et la Fonction publique », pour mettre un coup d'arrêt aux idées reçues mais aussi pour engager un débat public.

Car, comme le rappelle Luc Rouban, chercheur au CEVIPOF, les enquêtes internationales montrent que la France se situe plutôt en haut du classement en ce qui concerne le service rendu aux usagers, que ces derniers soient des particuliers ou des entreprises. Quant au coût, rapporté au produit intérieur brut, il se situe dans une moyenne tout à fait comparable à d'autres pays développés.

Il faut donc, à rebours des idées libérales dominantes, investir dans nos services publics, leur permettre aussi de mieux évoluer pour mieux répondre aux besoins essentiels de notre pays, et préparer l'avenir.

# La Fonction publique et ses agents : une richesse



En 2012, l'activité du fonctionnaire produisait 1,5 % du PIB.

**Les services publics jouent un rôle majeur dans l'économie de notre pays.**

En assurant la redistribution des richesses par l'intermédiaire des prestations sociales et en garantissant un accès gratuit ou peu onéreux à des services, ils produisent des « externalités positives » et de la valeur ajoutée qui contribuent à la croissance du PIB.

## Lutte contre les inégalités

Le rôle des services publics est évident dans la lutte contre les inégalités (éducation, impôts, justice...), pour le bien-être et la sécurité des populations (police, hôpitaux, services vétérinaires, police, culture...) ou dans l'anticipation des mutations à venir (recherche, nouvelles tech-

nologies, écologie...). L'essentiel de l'activité des administrations publiques est non marchande et leur accès est gratuit ou peu onéreux. Ainsi en 2011, l'État dépensait 5 870 € pour la scolarisation d'un élève du primaire, 9 660 € pour un élève du second degré. Sans sécurité sociale, un français devrait déboursé entre 800 € et 2 500 € par journée d'hospitalisation. Qui pourrait dépenser de telles sommes ? Les services publics rétablissent donc en partie les inégalités économiques et « produisent » de la cohésion sociale : des richesses immenses mais difficilement quantifiables.

## Des externalités positives

Pendant, les services publics créent aussi de la richesse indirecte,

ce qu'on appelle des « externalités positives ». Ainsi, l'école et l'hôpital garantissent aux entreprises des travailleurs en bonne santé et bien formés. Ce qui favorise le secteur marchand et permet à la France d'être l'un des pays au monde où les salariés sont les plus productifs.

Quand les collectivités locales assurent l'entretien des routes, elles permettent à chacun une libre circulation dans des conditions sûres et offrent des infrastructures indispensables au bon fonctionnement des entreprises (acheminement des produits manufacturés ou des matières premières). Autant d'éléments qui contribuent à la création indirecte de richesse et qui légitiment les prélèvements obligatoires. Car aucune entreprise ne serait en capacité de financer ses propres systèmes de santé, d'éducation ni même ses routes ou ses gares.

### 15 % du PIB

Au-delà de cette création indirecte de richesses, les services publics sont aussi producteurs de richesses monétaires. Selon Christophe Rameaux, économiste à l'université de Paris I, près de la moitié du revenu des ménages français est constitué de prestations sociales (retraites, remboursements de soins, allocations familiales, chômage...) et de consommation de services publics non marchands (éducation, hôpital, culture...). « La dépense publique est élevée, mais rien ne se perd » écrit-il car l'ensemble des prestations sociales constituent des formes de revenus qui sont réinjectés dans l'économie et bénéficient en partie au privé (médicaments, consultations libérales, allocations logement...).

Christophe Rameaux estime que « la moitié de la consommation est supportée, d'une façon ou d'une autre, par la dépense publique ». Et il ajoute qu'un fonctionnaire, « quelle que soit son activité, produit de la richesse monétaire ». En 2012, l'activité des fonctionnaires produisait 333 milliards d'euros de richesses, soit 15 % du PIB ou « l'équivalent d'un tiers de ce que produisent les salariés des entreprises ». Une richesse non négligeable. ♦

# Besoin d'égalités territoriales

**L**e service public doit répondre de la même façon au besoin de tout citoyen quel que soit l'endroit où il vit.

Mais ce principe fait régulièrement débat comme par exemple pour la mise à disposition de l'Internet haut débit pour les établissements scolaires, parce qu'il doit répondre à des réalités territoriales très disparates et parce que 70 % de l'investissement public est réalisé par les collectivités territoriales qui ne sont pas toutes également dotées. Des mécanismes de péréquation visant à réduire les écarts de richesse, ont été inscrits dans la loi depuis 2003. Jusqu'en 2010, ils étaient essentiellement mis en œuvre au travers de dotations de l'État. Mais avec la suppression de la taxe professionnelle, une nouvelle péréquation « horizontale » a été développée entre les ressources fiscales des collectivités les plus « riches » et les moins favorisées.

Malgré un effet correctif constaté

Des mécanismes de péréquation visant à réduire les écarts de richesse, ont été inscrits dans la loi depuis 2003.

entre communes, notamment sur le pouvoir d'achat, ces systèmes ne garantissent pas une offre de services publics homogène sur le territoire. Cette offre reste marquée par sous-équipement de certaines zones rurales et un abandon des zones sensibles, les régions riches restant plus attractives. Ce n'est pas sans conséquence, quand on sait par exemple que l'accueil de la petite enfance influe sur l'activité des parents et notamment des mères ou qu'une fermeture administrative comme un bureau de pôle emploi a des conséquences directes sur les chances de trouver un emploi ou une formation. Les services publics contribuent donc à réduire les inégalités. En assurant le financement d'une production non marchande, l'État ou les collectivités locales permettent aux usagers même dans les zones les plus enclavées d'accéder à des services qui répondent aux besoins des populations. ♦



## De quoi parle-t-on ?

Fonction publique, services publics, secteur public : de quoi parle-t-on ? Ces notions ont évolué au cours de notre histoire, et leurs contours respectifs sont encore sujets à débat. Ainsi, pour Jean-Ludovic Silicani, ancien commissaire à la réforme de l'État, le **service public** comprend « l'ensemble des activités présentant un caractère essentiel et un intérêt général suffisant pour qu'elles soient accessibles au plus grand nombre à un prix abordable, et dans des conditions similaires ».

Le service public peut être assuré par des acteurs publics (L'État, des établissements publics, des collectivités locales, des institutions européennes), mais aussi par des acteurs privés : des associations recevant une délégation de service public (fréquent dans le domaine social et sanitaire), ou des entreprises (RTE pour le transport de l'électricité, RFF pour la gestion du rail...). Il emploie environ 7,2 millions de personnes : 5,2 millions d'agents publics et 2 millions de salariés employés par des organismes de droit privé. Le **secteur public** comprend les administrations, les entreprises publiques, pour lesquelles une personne publique détient la majorité du capital, et les établissements publics administratifs chargés de la Sécurité sociale, les caisses nationales, qui assument la gestion des grandes politiques sociales de la nation. Ils s'appuient d'ailleurs sur des organismes de droit privé à forme mutualiste (les caisses de base). Le périmètre du secteur public ne recoupe donc pas exactement celui du service public. Au début des années quatre-vingt, ce secteur pouvait représenter les 2/3 du PIB français. La **Fonction publique** concerne, elle, les personnels employés sous statut de droit public par l'État où ses établissements publics, les collectivités territoriales et les établissements publics hospitaliers.



# Attachés au service public



L'État a transféré 135 000 personnels vers les collectivités territoriales avec l'acte II de la décentralisation.

Diminuer le nombre de fonctionnaires au nom du dogme de la réduction des dépenses publiques, c'est décider d'offrir moins de services sur l'ensemble du territoire : moins d'écoles, moins d'hôpitaux, moins de structures d'accueil pour la petite enfance ou pour les personnes âgées en perte d'autonomie, moins d'infrastructures, moins de contrôles sanitaires...

C'est en effet grâce aux millions d'agents de la Fonction publique que sont rendus les services dont les usagers ont besoin, et ce dans des conditions parfois difficiles. D'après les dernières statistiques disponibles, la Fonction publique employait 5,4 millions\* d'agents au 31 décembre 2012 sur l'ensemble du territoire national (Métropole et DOM), soit 20 % de l'emploi total (privé + public) du pays et une moyenne de 72 agents civils pour 1 000 habitants.

Les effectifs de l'État ont diminué ces dernières années, sous l'effet de l'Acte II de la décentralisation qui a transféré 135 000 personnels de l'État vers les collectivités territoriales et celui des politiques de suppression massive et brutale d'emplois à partir de 2004 (après la Révision générale des politiques publiques et sa règle de « non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite »). Depuis, les lois de finances ont à peine permis la stabilisation

des effectifs et les objectifs de la « Revue des missions de l'État » ne peuvent qu'inquiéter.

### La précarité en hausse

Les effectifs des deux autres versants de la Fonction publique (territoriale et hospitalière) ont en revanche augmenté en lien avec le transfert de compétences de l'État vers les collectivités territoriales, la nécessité de créer des services publics de proximité, celle de mieux répondre aux besoins en matière d'accès à la santé ou à des dispositifs sociaux.

Les effectifs globaux de la FP intègrent une part importante d'agents non titulaires, qui ne sont pas fonctionnaires. Au 31 décembre 2012, leur nombre était estimé à 914 131, soit 17 % du total. Par rapport à 2000, 32,5 % d'agents non titulaires supplémentaires ont été recrutés.

### Un attachement aux missions

Si des dispositions essentielles sont communes à tous les agents (loi n° 83-634 du 13 juillet portant droits et obligations des fonctionnaires, dite loi Le Pors), d'autres lois reconnaissent des spécificités notamment selon la personne publique qui les emploie : il y a donc une loi pour la Fonction publique d'État (loi n° 84-16 du 11 janvier 1984), une loi pour la Fonction publique territoriale (n° 84-53 du 26 janvier 1984) et

## Les fonctionnaires en chiffre

- 2,4 millions d'agents dans la Fonction publique d'État (FPE) : personnels des administrations centrales de l'État, des services déconcentrés et de leurs établissements publics, enseignants, chercheurs, policiers...
- 1,9 million d'agents dans la Fonction publique territoriale (FPT) : personnels administratifs et techniques des communes, des départements et des régions ou de leurs établissements publics.
- La FPT s'est structurée à la suite du mouvement de décentralisation des années 80. En augmentation croissante, elle représente plus du tiers de l'ensemble des fonctionnaires (34,6 %).
- 1,1 million d'agents dans la Fonction publique hospitalière (FPH) : personnels qui exercent dans les établissements publics hospitaliers à l'exception du personnel médical (médecins, biologistes, pharmaciens et orthodontistes).
- L'emploi public était globalement en hausse de 13 800 agents en 2012 (+ 0,3), après avoir diminué de 20 700 agents en 2011 (-0,4 %). Mais les effectifs de la FPE ont continué de baisser (-1,1 %) et ceux de la FPH ont ralenti leur progression (0,7 %) tandis qu'ils se sont accrus plus vite dans la FPT (+ 1,7 %).

une loi pour la Fonction publique hospitalière (n° 86-33 du 9 janvier 1986).

Les politiques menées et les réformes successives ont dégradé les conditions de travail et souvent fait perdre aux agents le sens même de leur métier. Les personnels expriment régulièrement leur attachement aux missions qui leur sont confiées mais aussi le sentiment d'une dévalorisation sociale. Ils font par ailleurs état de tensions croissantes avec les usagers et/ou avec leur hiérarchie. ♦

Ce chiffre n'inclut pas les bénéficiaires de contrats aidés, au nombre de 135 300 (51 % dans la FPE, 37 % dans la FPT et 12 % dans la FPH).

# Besoin de lien social

**L**es services publics, garants de la cohésion sociale, sont, en période de crise économique perçus comme indispensables pour renforcer des liens sociaux affaiblis.

Outre la précarisation accrue des populations les plus vulnérables, le sentiment de déclassement affecte une part croissante des populations, en particulier des classes moyennes : risque du chômage, cherté des logements, insécurité sociale... Quand on demande de désigner les acteurs les plus légitimes à intervenir pour améliorer la cohésion sociale, c'est d'abord l'État puis les collectivités territoriales qui sont cités. La population semble donc attendre de l'État qu'il intervienne en amont des ruptures. En garantissant à tous un accès équitable aux biens fondamentaux (éducation, santé, justice) et des droits sociaux (aides au logement, insertion dans l'emploi...) les services publics, qu'ils relèvent de l'État ou des collectivités territoriales, peuvent limiter les lignes de fracture au sein du corps social. Et en assurant à tous des conditions de vie

décentes, ils permettent de donner à chaque individu la capacité d'assumer pleinement la responsabilité de ses choix, et de favoriser l'émergence de relations apaisées entre membres de la société.

Sans école gratuite, sans accès aux soins, sans infrastructures de transport, sans bibliothèques publiques, sans logements sociaux..., quelle vie aurions-nous en effet ?

Les services territoriaux en particulier jouent un rôle d'amortisseur indispensable en raison des multiples compétences que leur a transféré l'État depuis 1982. À l'image des départements qui gèrent les services de l'aide sociale à l'enfance, les maisons départementales des personnes handicapées, le fonds de solidarité pour le logement, l'allocation pour les personnes âgées, le revenu de solidarité active, la construction et l'entretien des lycées. Chacun peut mesurer au quotidien l'utilité de ces services de proximité qui participent à la réduction des inégalités et préservent de la marginalisation. ♦

## Hervé Sérieyx : « Pas d'exploit économique sans service public »

*Qui produit la valeur ajoutée aujourd'hui en France ?*

La valeur ajoutée peut être économique, culturelle, sociétale... Sa création est toujours collective et elle se fait dans la complexité, selon la définition d'Edgard Morin : ce qui est tissé ensemble. Si on s'en tient à la valeur ajoutée économique, elle est créée pour une bonne part par les entreprises. C'est elles qui sont responsables de l'exploit économique. Cet exploit est vital : il revient aux entreprises de dégager des bénéfices pour continuer à investir, à rémunérer les salariés et le capital tout en ayant des prix attractifs. Mais elles ne peuvent le faire qu'avec le soutien des services publics.

*En quoi les entreprises ont-elles besoin des services publics ?*

Sans infrastructures, sans système juridique clair, sans système éducatif qui forme les individus, il n'y a pas d'exploit possible. Les entreprises disent des sottises quand elles prétendent le faire toutes seules. Je vis en France et au Québec. Les québécois disent que les services publics doivent faire vivre les entreprises non pas dans un climat de 110 mètres haie mais de curling. Autrement dit, ils ne sont pas là pour dresser des obstacles aux entreprises mais pour favoriser leur succès. Un succès qui, pour une part, va nourrir le système fiscal (impôts sur le revenu, sur les entreprises et TVA). Et donc servir l'intérêt collectif.

Hervé Sérieyx enseigne à l'Institut Européen des Affaires. Il vient de publier « Le choc du réel » aux éditions Eyrolles.



Hervé Sérieyx, vice président de France Bénévolat, ancien chef d'entreprise.

# Ce qu'en dit la FSU



Pour la FSU il est nécessaire de marquer une véritable rupture avec les logiques managériales qui ont conduit à la mise en cause du sens du travail, de sa dimension collective.

**L**es services publics participent au développement économique et social du pays parce qu'ils répondent aux défis immédiats et à venir que ce soit par exemple, l'accès pour tous à la santé, au contrôle sanitaire, ou le besoin d'éducation et de formation tout au long de la vie.

Depuis 2008, ils ont montré leur rôle d'amortisseur sur les conséquences de la crise. Pour la FSU, ils ont ainsi un rôle essentiel à jouer dans la relance de l'activité économique et dans l'anticipation des mutations à venir.

C'est pourquoi elle préconise le retour dans la sphère publique des services publics qui ont été privatisés ou des missions qui ont été externalisées comme l'eau, l'énergie ou les transports. Mais pour que les services publics remplissent réellement leurs missions, l'effectivité des droits doit être garantie.

Or, les politiques de réduction des dépenses publiques vont à l'encontre de cet objectif. Sur certains territoires, il n'y a plus de service public de proximité. Certaines logiques ségrégatives ont été accentuées par une décentralisation sans péréquations financières.

La FSU exige un véritable bilan avec les usagers, et les organisations syndicales, des actes I et II de la décentralisation et s'oppose à toute nouvelle étape. La qualité du service

public passe par la qualité des conditions de travail de tous les agents de la fonction publique. Pour la FSU il est nécessaire de marquer une véritable rupture avec les logiques managériales qui ont conduit à la mise en cause du sens du travail, de sa dimension collective, qui ont individualisé les car-

rières et les rémunérations, avec des recours toujours plus importants aux contractuels. Le respect des missions passe par la reconstruction des droits à la formation initiale et continue, par la reconnaissance des qualifications et par le droit à voir les rémunérations progresser en mettant fin au gel du point d'indice. ♦

## Salaires dans la Fonction publique

Dans un contexte de crise économique, les fonctionnaires sont régulièrement remis en cause. Ils seraient trop nombreux, trop protégés par la garantie de l'emploi et mieux payés que dans le privé. Si une large majorité de français ont une opinion favorable du service que rendent les fonctionnaires, il n'en reste pas moins qu'ils sont perçus comme privilégiés. Pourtant leur situation salariale n'a rien à envier. Contrairement aux idées reçues, à niveau de qualification égale, le salaire net moyen d'un cadre de la Fonction publique est inférieur de près de 500 euros par mois à celui d'un cadre du privé. Depuis 2010, les fonctionnaires ont vu leurs conditions salariales se dégrader par le gel du point d'indice conduisant à un

déclassement salarial d'une grande partie d'entre eux. Ce constat a été partagé par la récente enquête de l'OCDE sur la rémunération des enseignants qui note que le salaire moyen d'un professeur des écoles français est de 17 % inférieur à la moyenne de l'OCDE. L'absence de revalorisation salariale a conduit à une perte de pouvoir d'achat de 16 % en plus de dix ans, soit l'équivalent de deux mois de salaire entre 2000 et 2014. Cette dégradation a des conséquences sur le traitement minimum dans la Fonction publique qui doit être régulièrement relevé pour ne pas passer en dessous du SMIC. Le gel des salaires des fonctionnaires est une mesure injuste qui conduit à une désaffection pour les métiers de la Fonction publique et donc à une moins grande efficacité de celle-ci.



# LUC ROUBAN : « Un modèle d'efficacité sociale »

Luc Rouban Directeur de recherche CNRS, Cevipof, Sciences Po. Dernier livre paru : « La Fonction publique en débat », aux éditions La documentation Française, coll. « Les études » 2014.

## Dans quel état est la Fonction publique aujourd'hui ?

La situation est assez critique. Les fonctionnaires ont le sentiment de passer pour des boucs émissaires de la crise alors qu'ils en sont les victimes. Ce phénomène n'est certes pas nouveau, on l'a connu lors des crises de 1885 ou de 1930. Mais aujourd'hui, la situation économique dégradée a des conséquences sur la situation professionnelle des agents : ils subissent de plus en plus d'agressions, leurs conditions de travail se détériorent sous l'effet de la diminution des effectifs et l'augmentation de la demande de la part des usagers, il y a même des suicides...

## Notre Fonction publique est accusée d'être coûteuse...

Si on calcule en termes de coûts par rapport au PIB, notre pays se situe dans la moyenne des pays européens et en dessous des pays scandinaves par exemple. La France n'est pas un pays sur-administré. Les effectifs de l'État ont diminué ; ils ont un peu augmenté dans la territoriale mais essentiellement par les transferts de missions et ce sont, du plus, en grande partie des contractuels. Bien sûr, cela coûte, mais c'est le prix à payer pour un certain modèle social. Par ailleurs, on commettrait une erreur en voulant s'aligner sur le modèle privé. Le fonctionnaire n'est pas un salarié comme les autres car il est dépositaire d'une partie de l'autorité publique, il n'est pas dans une relation marchande dans le service qu'il offre, il n'a pas le choix du patient dans les hôpitaux ou de l'élève dans les établissements scolaires. La légitimité du service public, ce n'est pas son coût, mais son efficacité sociale dans un contexte politique donné.

## ... et aussi peu efficace ?

Les enquêtes internationales, la Banque Mondiale situent la France dans le haut du classement pour le service rendu aux usagers. Car il y a les usagers particuliers, les citoyens, mais aussi les usagers industriels, les entreprises... Eux aussi bénéficient des services publics. Réduire ces derniers, c'est aussi mettre à mal notre compétitivité.

## Quelles ont été les conséquences des dernières réformes ?

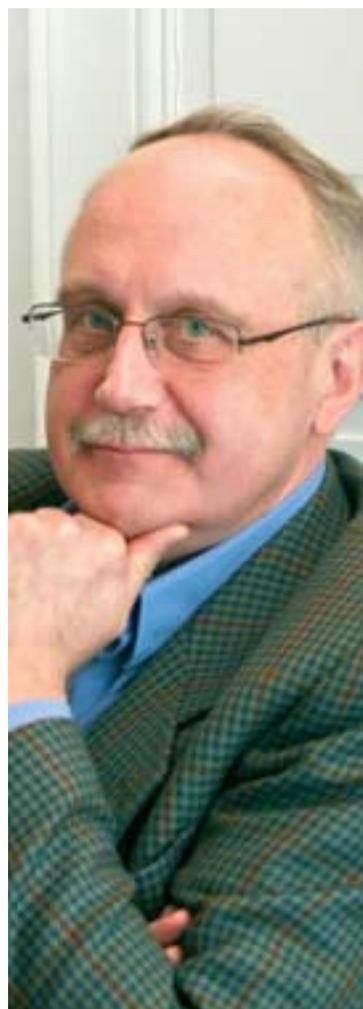
Avec la réforme de l'État de 2007 – mais qui a commencé en 1995 avec Alain Juppé –, on a le sentiment que l'on va vers une Fonction publique à deux vitesses. La vision néolibérale visait à ouvrir les carrières, ce qui ne déplait pas forcément, mais la RGPP a été rapidement contrôlée par les grands corps de l'État, il y a eu peu d'évolution dans les recrutements, de diversification, et on a surtout renforcé les défauts du système. Les « plafonds de verre » qui interdisent la mobilité sont toujours là, et l'unité de la Fonction publique a été mise à mal.

## Quelles seraient les évolutions souhaitables ?

Une première piste concerne le recrutement. Il faut réfléchir à une modification des concours. On gâche des talents actuellement, on a certes eu un peu de diversification dans certains corps, mais il faut aller plus loin, par exemple dans la reconnaissance des acquis de l'expérience. D'une manière générale, il faudrait retrouver le modèle qui permettrait de démarrer une carrière en bas de l'échelle et de la terminer en haut. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, car les corps sont encore très cloisonnés.

La deuxième piste vise à améliorer

« Bien sûr, cela coûte, mais c'est le prix à payer pour un certain modèle social »



la mobilité professionnelle, supprimer ces fameux plafonds de verre, ne pas multiplier les concours ou les quasi-concours pour les changements de grade. Il faudrait bien sûr allonger la plage indiciaire. Et puis protéger mieux les fonctionnaires du politique, par exemple en supprimant le « tour extérieur ». La troisième piste que je suggère concerne la haute Fonction publique. Quel modèle pour nos grandes écoles ? Former des fonctionnaires ou des élites polyvalentes qui iront monnayer leur talent dans le privé ? Si nous n'avons pas, au sommet de la hiérarchie, un service public exemplaire, on aura du mal à convaincre et entraîner la masse des fonctionnaires. ♦

Aviation

# Drôles de drones

**O**n connaît les drones militaires, ces avions sans pilote utilisés pour observer, surveiller, mais aussi parfois pour détruire des objectifs ennemis. Leur irruption dans le domaine civil est toute récente, et la France possède une certaine longueur d'avance dans ce secteur. Pour combien de temps ?

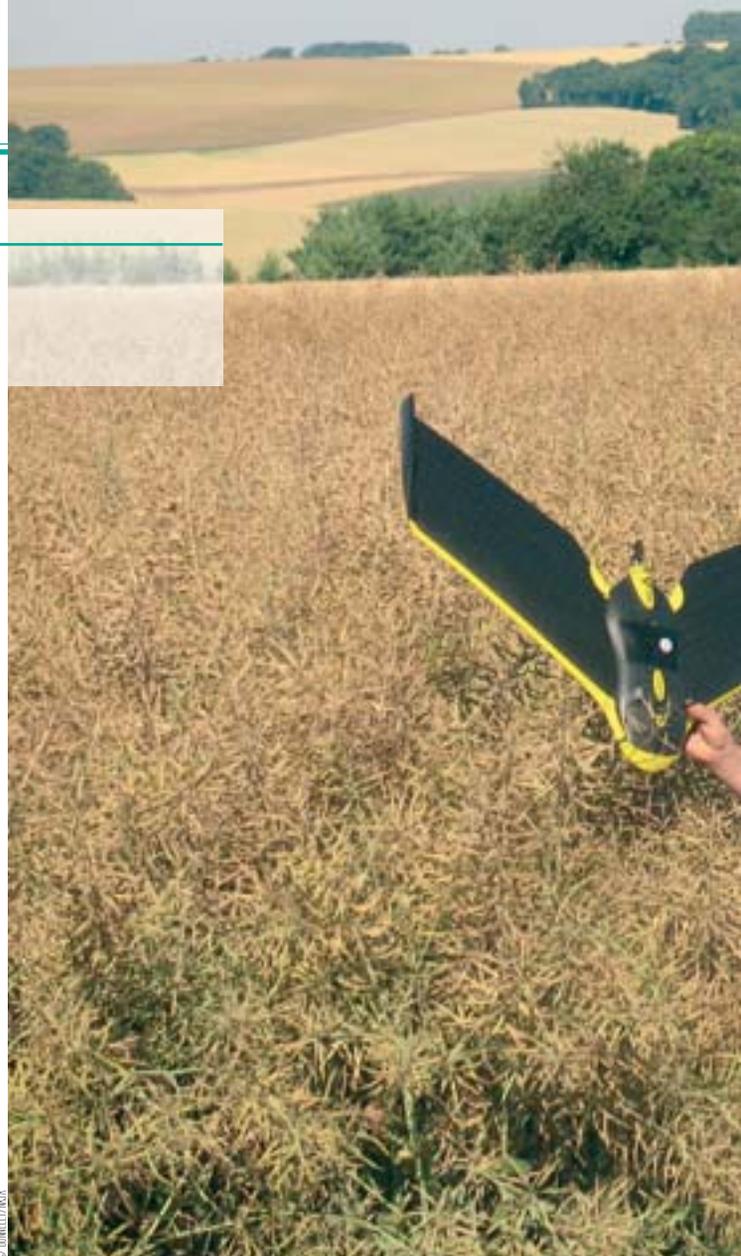
Le concept d'avion télécommandé n'est pas vraiment nouveau : les premières tentatives de « torpilles aériennes » radioguidées par les ondes de télégraphies sans fil ont eu lieu dans les années vingt, le premier appareil français a été conçu et expérimenté en 1923 et la dénomination de drone (de l'anglais « faux bourdon ») est apparue au Royaume-Uni dans cette même décennie. Mais leur essor vient avec la guerre froide : développés par les États-Unis pour intervenir chez l'ennemi sans risquer la vie de ses pilotes, ils ont aussi servi pour larguer des tracts

et été utilisés de manière opérationnelle pour la première fois au Viet Nam.

### Du militaire au civil

Si l'usage militaire a prédominé pendant plus de vingt ans, peu à peu, un glissement vers les usages civils et... plus pacifiques s'est opéré. Les premiers à y voir un intérêt sont les preneurs d'images pour le secteur audiovisuel : bien moins onéreux que la location d'un hélicoptère ou un avion, ils permettent des prises de vue spectaculaires notamment pour la retransmission de grands événements sportifs extérieurs (ils ont ainsi été récemment utilisés pour le Tour de France 2014).

Mais les images ne servent pas seulement au spectacle. La capacité des drones à se déplacer sans risques sur des zones difficiles d'accès suscite l'intérêt de grandes entreprises ou d'organismes, pour la surveillance de leurs installations,



l'établissement de relevés topographiques, le suivi de la production agricole à grande échelle. Un grand groupe vi-

ticole de la région de Bordeaux a récemment testé ce type d'engins pour identifier et surveiller le développement

## Quelques applications civiles des drones



- Agriculture : analyse de la végétation, mesure du stress hydrique et de la présence de maladies dans les cultures, calcul du volume de bois dans une forêt, comptage du nombre de pieds de tournesol...
- Environnement : dépollution sous-marine, mesure de la qualité de l'air...
- BTP : inspection des ouvrages d'arts, pathologies des bâtiments, gestion des grands chantiers...
- Réseaux : inspection des lignes EDF, des voies ferrées, des pipelines et gazoducs...
- Vidéo-production : prises de vues aériennes, survols de bâtiments, retransmission d'événements sportifs...
- Énergies renouvelables : inspection des barrages, maintenance des éoliennes, détection des cellules photovoltaïques défectueuses...
- Surveillance / sécurité : mouvements de foule, vidéosurveillance mobile... un des usages les plus controversés : le Syndicat national des entreprises de sécurité et la Fédération nationale du drone civil ont signé une convention de partenariat pour étudier ce que permet le cadre juridique existant.



L'exploitant Jean-Baptiste Bruggeman est le premier céréalier français à avoir acheté un Agridrone Airinov, un système clef en main, drone et capteur, développé pour l'agriculture.

des parcelles de son domaine, et agir avec plus de précisions pour l'arrosage ou les traitements phytosanitaires. La SNCF l'utilise pour la surveillance de certaines lignes et prévenir les vols ou la destruction de câbles.

### Des applications infinies ?

À l'instar des smartphones lors de leur apparition sur le marché, les applications qui pourraient voir le jour grâce à ces drôles d'avions semblent infinies. Elles dépendent en fait de plusieurs facteurs: la capacité du drone à emporter une charge utile conséquente avec une autonomie de plus en plus grande, et la technologie « embarquée »: capteurs divers

(d'images, de sons, de poussières...), outils d'intervention, instruments de mesures...

Mais alors qu'elle accuse un retard certain pour le drone militaire (la plupart de ceux qui équipent l'armée sont américains), la France dispose d'une certaine avance dans le domaine civil. Avec près de 1 000 opérateurs et une quarantaine de constructeurs, et autant d'engins professionnels déclarés, cette industrie est en plein essor. Ce qui ne va pas sans poser quelques problèmes, en termes d'encombrement de l'espace aérien, de sécurité et de préservation de la vie privée.

La France a donc été l'un des premiers à se doter d'une réglementation pour la circulation des « aéronefs circu-

## Isabelle Vanneste Hello

« Passer de l'artisanat à la phase industrielle »



Isabelle Vanneste Hello, secrétaire général de la Fédération Professionnelle du Drone Civil.

*Comment se positionne notre pays dans le domaine des drones civils ?*

La France est le premier en Europe à utiliser les drones civils pour une activité commerciale, et nous disposons d'une réglementation, adoptée en 2012, que beaucoup de pays nous envient. La Direction générale de l'aviation civile (DGAC) a recensé plus de 1 000 opérateurs. On a donc une belle avancée, mais toute relative car les États-Unis, qui n'ont pas encore légiféré, ne vont pas tarder à le faire...

*Nous avons néanmoins des atouts ?*

Notre pays a un passé aéronautique important, et une grande partie de la technologie provient de ce secteur. Au-delà de cet avantage « historique », nous bénéficions aussi des retombées de l'industrie militaire, avec de grands noms qui évoluent dans ce domaine (Safran, EADS...), même si le passage vers l'industrie civile n'est pas automatique.

*Quelles retombées peut-on attendre sur le plan économique ?*

Nous sommes à la recherche de vecteurs de croissance, et l'industrie du drone peut y participer. Le gouvernement ne s'y est d'ailleurs pas trompé: les drones civils font partie des 34 priorités de la « nouvelle France industrielle », feuille de route adoptée par le gouvernement l'année dernière. Il faut maintenant mettre autour de la table tout l'écosystème du secteur, faire collaborer petits et grands car ce potentiel de développement viendra de notre capacité à passer de l'artisanat à la phase industrielle.

lant sans personne à bord », selon l'arrêté du 11 avril 2012. Un logiciel, le « Mach 7 Drone » a même été spécialement développé pour partager les informations de plans de vols, en coordination avec son équivalent utilisé pour l'aviation générale civile. Tout récemment, le premier centre français d'essais du drone civil a été inauguré en septembre dernier à Mérignac par le Secrétaire d'État aux transports, Alain Vidalies, qui a souligné à cette occasion la « vitalité » et même le « bouillonnement » du secteur, estimant que le chiffre d'affaires de la filière, de 100 millions d'euros en 2013, « devrait tripler en 2015 ». « 310 000 emplois

pourront être créés d'ici 2025 », a-t-il encore ajouté. Notre pays parviendra-t-il à conserver son avantage? Il dispose assurément de nombreux atouts: un savoir-faire solide dans le domaine de l'aéronautique, des partenaires prêts à une utilisation à grande échelle, une réglementation déjà en place et une réelle capacité d'innovation. Tout dépend maintenant de la capacité des entreprises à passer du stade artisanal (la plupart sont des « start'up » avec guère plus de trois salariés) au stade industriel, indispensable pour s'appuyer sur des équipes de recherche et développement à la mesure du potentiel de ces nouveaux occupants du ciel. ♦

Emmanuel Guichardaz

## Le musée Picasso rouvre enfin

La réouverture du musée Picasso de Paris aura lieu le 25 octobre, jour de naissance de l'artiste en 1881.

L'événement est marqué par une exposition inaugurale attendue mais aussi par les tensions qui l'ont précédée.

Installée depuis 1985 dans l'hôtel Salé, la collection réunit 5 000 œuvres de l'artiste dont 300 peintures et 300 sculptures. Elle s'est enrichie au fil du temps comme l'a fait récemment Maya Picasso avec un portrait de Guillaume Apollinaire et un carnet de croquis de nus. Après cinq longues années de travaux, le musée Picasso, entièrement restauré, occupe désormais la totalité du bâtiment.

Mais des mois de conflits pèsent sur sa réouverture. Car l'actualité du musée a jusqu'en septembre été dominée par la révocation de sa directrice, Anne Baldassari, par la ministre de la Culture. Les retards de travaux dont le budget est passé de 30 millions d'euros à 52, les polémiques d'un chantier contesté, mais surtout un climat social tendu dénoncé par plusieurs membres de l'équipe de la directrice, la colère de Claude Picasso, fils du peintre et administrateur de la succession, lui apportant son soutien, les réactions d'une présidente déçue de ne pouvoir achever son mandat et porter l'exposition inaugurale sur laquelle elle travaillait depuis longtemps, une succession de dates annonçant la réouverture du musée... ont créé un parfum de scandale.

Anne Baldassari avait obtenu en 2010 que le musée devienne un établissement public. Son nouveau président, le conservateur Laurent Le Bon, aura la tâche de trouver l'argent nécessaire au fonctionnement... VG



## Les nanas de Niki

Au Grand Palais, la rétrospective de Niki de Saint-Phalle offre aux jeunes générations l'opportunité de découvrir une artiste dont le nom est indissociable de ses « nanas », sculptures géantes colorées qui animent jardins, parcs et places dans le monde. Le rôle de la femme dans la société, le rejet du racisme et de l'Église catholique, sont à la source d'un engagement artistique rare. Jusqu'au 2 février 2015.



## Truffaut à la cinémathèque

A sa mort il y a trente ans, les nombreuses archives de l'homme qui aimait le cinéma par-dessus tout ont été déposées à la cinémathèque de Paris. C'est là que, depuis le 8 octobre, ses scénarios, lettres, carnets, photos, affiches, objets retracent l'intimité d'un parcours de création. Au programme, l'intégrale de ses films, des 400 coups à Vivement dimanche!



## Théâtres privés sur le net



2014 marque l'entrée en scène du nouveau site de réservation des cinquante théâtres privés de la capitale, qui s'adjugent 45 % de la fréquentation théâtrale en France: informations, billetterie en ligne, pièces de théâtre et spectacles au programme, vidéos d'extrait ou de bandes-annonces sur [theatresparisiensassocies.com](http://theatresparisiensassocies.com)

## Sade à Orsay



Un écrivain invité d'un musée national, la chose est peu courante. Mais il s'agit du « divin marquis », dont la création littéraire a radicalement bouleversé le regard des artistes. Les œuvres de Goya, Géricault, Ingres, Rops, Rodin, Picasso... qui composent l'exposition « Sade. Attaquer le soleil » du musée d'Orsay rendent la férocité, la singularité du désir, de l'écart, de l'extrême, du bizarre et du monstrueux... Du 14 octobre au 25 janvier 2015.

## École d'art en Corée du nord

Deux artistes norvégiens, Henri Placht et Morten Traavik, ont obtenu l'accord du gouvernement de Corée du nord pour y ouvrir une école d'art accueillant des étudiants nord-coréens et où seront mis en place des échanges internationaux. Ils se disent guidés par la conviction que l'art et la culture ne peuvent être boycottés. Ils ont réussi à ouvrir en 2002 l'International Academy of Art en Palestine.



## Les intermittents ne font pas relâche

Le 1<sup>er</sup> octobre fut, pour les intermittents du spectacle refusant la convention Unedic du 22 mars 2014, une journée nationale de grève (trois pièces du Festival d'Automne ont été annulées) et de manifestations dans une quinzaine de villes.

Première depuis l'été houleux (voir *POUR N° 178*), cette mobilisation a donné le ton, à la veille d'une nouvelle séance plénière. Si la réunion de concertation du 2 octobre a abouti à un plan de travail plus précis, avec deux réunions en octobre, les organisations réclament toujours la mise à plat de leur statut et que soient énoncés des chiffres permettant comparaison.



# Arles s'affirme culturelle

**A**vec la fondation Van Gogh et la fondation Luma, Arles la provençale poursuit son rayonnement culturel à travers le monde.

Arles est déjà connue culturellement pour son patrimoine romain exceptionnel, ses Rencontres internationales de la photographie, son festival, sa fêria, les éditions Actes Sud et son emplacement exceptionnel, porte de la Camargue. C'est d'ailleurs ce dernier qui a séduit la famille Hoffmann. Le père Luc est héritier de l'entreprise pharmaceutique Hoffmann-La Roche. Fou d'ornithologie, il s'est installé dans le pays dans les années cinquante et a créé une fondation à Arles pour valoriser le travail de Van Gogh. Sa fille Maja a pris aujourd'hui le relais et c'est à elle qu'est revenu l'honneur, en avril dernier, d'ouvrir les portes de l'hôtel Léautaud de Donines, rénové, qui accueille la collection et les expositions. L'idée est de mettre en relation l'art contemporain et l'œuvre du peintre hollandais.

## Une tour dédiée à l'image

Jusque-là, seul l'ancien Hôtel-Dieu témoignait à Arles du passage de l'artiste néerlandais. Aucune œuvre de lui à Arles, même si Van Gogh en réalisa plus de 300 pendant son court séjour (1888-1889) où, fasciné par la lumière du sud, son talent s'épanouit. Les Arlésiens n'avaient sans doute pas trouvé à leur goût ses portraits et lieux familiers dont les couleurs libérées n'avaient certes rien à voir avec l'art appliqué du « paysage provençal ». À la fin des années quatre-vingt, l'hôpital désaffecté a été réhabilité en médiathèque, en collège de traducteurs et lieu d'expositions, devenant l'Espace van Gogh qui n'exposait pas van Gogh.

Maja Hoffmann a grandi à Arles. C'est peut-être pourquoi elle a la volonté de déménager sa propre fondation zuri-



En 2018, la tour de la fondation Luma sera un signal fort de l'art contemporain.

choise, Luma, au bord du Rhône. En 2014 toujours, elle a posé la première pierre d'une tour haute de 56 mètres dédiée à la création contemporaine, dont elle a confié le projet à un architecte américain connu des amateurs d'art du monde entier pour ses musées hors normes, Franck Gehry. Les deux projets ont animé un feuilleton local

## La Fondation Van Gogh

Grâce au prêt de musées, elle accueille régulièrement des tableaux de Van Gogh. Sa seconde exposition temporaire invite, depuis le 20 septembre, Bertrand Lavier et le peintre chinois Yan Pei-Ming. Certaines de leurs œuvres, réalisées pour la fondation, sont mises en regard avec un tableau de 1887

« L'autoportrait à la pipe et au chapeau de paille ». Plus de 110 000 visiteurs ont été accueillis depuis son ouverture et 3 000 personnes sont venues lors des deux journées européennes du patrimoine en septembre.

à rebondissements dont il reste encore quelques épisodes à vivre.

## Histoires arlésiennes

Le point noir, l'achat du terrain : la présidente de Luma ayant jeté son dévolu sur celui des anciens ateliers SNCF, une immense friche industrielle. Depuis dix ans, François Hébel, appelé pour redresser les Rencontres de la photographie, y avait installé avec succès des expositions du festival que, depuis dix ans aussi, Maja Hoffman soutenait financièrement. Le festival privé de ce lieu et ne se voyant rien proposer d'autre, Hébel engagea un bras de fer et... démissionna en novembre 2013. Stam Stourdzé, qui dirigeait à Lausanne le musée de l'Élysée, prendra sa suite pour la 45<sup>e</sup> édition avec la promesse municipale de locaux supplémentaires.

La Fondation Luma a donc vaincu les obstacles : son projet faramineux, chiffré à 150 millions d'euros entièrement financés par Maja Hoffmann, verra le jour en 2018. ♦

Pauline RIVAUD

## Arles et la photographie

Les photographes ont contribué à la notoriété d'Arles depuis que trois d'entre eux créèrent en 1970 les Rencontres d'Arles. Le festival international, qui attire près de 100 000 visiteurs, a entraîné dans son sillage la création d'une école nationale supérieure de la photographie. Celle-ci déménagera en 2015 dans un bâtiment construit à proximité du futur « campus » Luma.

# Le musée de l'histoire de l'immigration fait-il peur ?

**S**ept ans après son ouverture à Paris, le musée de l'histoire de l'immigration n'a toujours pas trouvé son public. Avec une scénographie repensée le nouveau président, l'historien Benjamin Stora, veut relever le défi.

« Le projet d'une Cité nationale de l'immigration a émergé parce que porté par des associations et des chercheurs qui estimaient que le paysage culturel français est sourd et aveugle à cette question participant pourtant de l'histoire nationale, » rappelle Jean-Barthélemi Debost, directeur réseau et partenariat de l'institution. Ce n'est donc pas la présentation d'une collection qui est à l'origine du musée mais les multiples itinéraires parcourus qui convergent vers la France depuis deux siècles, les récits de vie des migrants et de leurs descendants. Un lieu et un réseau donc.

Le lieu, c'est le Palais de la porte dorée. Là, la tâche de figurer les flux migratoires,

leurs apports, qu'ils viennent du pays d'installation comme des migrants, est confiée aux conservateurs du patrimoine. Mais l'immigration est loin d'être un sujet de fierté en France, plutôt de crispation. Un tel musée ne peut se passer de l'éclairage des travaux scientifiques pour conduire le récit d'une histoire en train de se faire, et sortir de l'ornière. Il a également besoin du soutien et de la légitimation du politique. Le musée national n'a pourtant jamais été inauguré officiellement. Une première !

## Un héritage national

Ses collections, réunies dans l'exposition permanente Repères et dans la galerie des Dons, ont été constituées grâce aux apports du réseau des associations du territoire, à l'origine du musée, et d'individus volontaires. Elles émergent d'un long oubli, prenant la forme d'un parcours qui



© LAURENT ROBERT

porte la parole d'immigrés, met en scène des archives écrites et photographiques appuyées par les commentaires d'historiens, et montre des objets emportés en quittant le pays. La galerie des Dons, au cœur du musée, recueille les objets offerts qui témoignent d'histoires personnelles. C'est là que François Cavanna a déposé la truelle ayant appartenu à son père

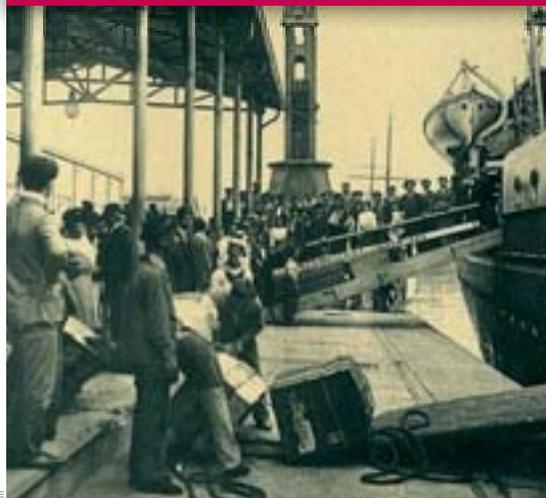
venu d'Italie en 1912 pour trouver un travail, c'est là aussi que Sacko Fousseni a laissé sa carte de gréviste, témoignant de l'occupation de la Cité de l'immigration pendant plusieurs mois en 2010 par des centaines de travailleurs sans-papiers.

Pourtant, après sept ans d'activité, on ne peut pas dire que le projet a convaincu. Boudé par le politique, le musée national l'est aussi par le grand public. Tablant sur une fréquentation de 100 000 à 150 000 visiteurs, un objectif équivalent à celui du musée d'art et d'histoire du judaïsme ou du musée de la cité de la musique, il n'a accueilli depuis son ouverture que 500 000 personnes, très majoritairement des scolaires.

## Les raisons du déni

L'immigration n'a pas pris sa place dans la mémoire collective. D'une part parce que le débat public des dernières années est essentiellement négatif et accusateur, nourris-

## Le musée hors champ



Les recherches sur les enjeux scientifiques, politiques et mémoriels d'un musée de l'histoire de l'immigration sont au cœur de l'actualité. Comme en témoigne le prochain colloque, organisé les 3 et 4 novembre au musée de Buenos Aires, porte d'entrée des migrations européennes au XIXe siècle. L'historienne Marianne Amar, qui y participe avec d'autres chercheurs français et argentins, portera au-delà des frontières l'expérience du musée français en proposant d'échanger et de réfléchir non pas sur ce qu'un musée de migration rend visible mais sur ce qui reste invisible. Ce « hors-champ » du musée « fait écho à la mobilité, à la précarité des parcours, qui effacent plus qu'elles ne conservent. »



Chaque visiteur est invité à offrir une part de son histoire personnelle, objets et photographies sont présentés à la galerie des Dons.

sant la peur de l'étranger. D'autre part parce « qu'il y a eu peu d'émigration en France, exceptés quelques groupes partis de l'ouest lors des grandes migrations transatlantiques », rappelle Marianna Amar qui dirige le département recherche du musée. « En Allemagne, ce sont des millions de personnes, en France quelques centaines de milliers. Comme il n'y a pas de culture de la mobilité, de l'émigration, il n'y a pas de gens, de liens familiaux qui racontent les migrations. Sinon comme un drame, comme celui des rapatriés dans l'urgence. » Cela pèse évidemment sur les perceptions de l'immigration. Les Français ont du mal à appréhender « ceux qui arrivant en France ont une double appartenance ». Alors qu'en Italie et en Espagne, la double nationalité est donnée aux descendants de natifs partis vivre aux États-Unis.

Benjamin Stora, pour qui le musée peut changer l'image de l'immigration, veut la faire porter aussi par des célébrités de la mode, du sport, de l'art. Mais bien qu'il soit précédé d'une belle réputation d'historien spécialiste du Maghreb, le nouveau président est confronté à un budget limité et au manque de soutien du politique, comme l'a illustré encore une fois l'absence de représentants de l'État à l'inauguration de la nouvelle exposition permanente du musée le 15 septembre dernier. Un cruel manque de repères pour l'établissement qui a pour objet, dans son décret de création, de rendre compte « des parcours d'intégration des populations immigrées dans la société française et ainsi contribuer à changer les regards ». Marianne Amar rappelle que « contrairement aux enjeux de politique ou de vulgarisation, les chercheurs s'occupent aujourd'hui d'un monde globalisé. Les immigrations sont prises dans leur totalité. Un

## Benjamin Stora

### « L'enrichissement qu'ont apporté les étrangers en France. »



L'historien Benjamin Stora, président du conseil d'orientation du musée de l'histoire de l'immigration.

*À la différence de pays comme les États-Unis, l'immigration semble être un gros mot en France. Comment l'explique l'historien que vous êtes ?*

La peur de l'autre, de l'étranger c'est une vieille histoire française. La peur des Italiens au XIXe, des migrants juifs de l'Europe centrale dans les années trente, ou encore la peur des Algériens qui travaillaient en France pendant la guerre d'Algérie. Cette idée est en rapport avec la construction de l'État nation, la définition des frontières, la référence qui s'établit avec les papiers, la carte d'identité.

Le second aspect, c'est que la France dans sa culture politique a une très faible notion de la mobilité. Ayant travaillé sur l'histoire coloniale depuis longtemps, je me suis aperçu que la colonisation n'impliquait pas tellement les habitants de la métropole, mais les armées, et surtout ceux qu'on a appelé les colons. Au siècle de la mondialisation, on ne peut plus raisonner comme cela.

*Comment intervient alors le musée ?*

À partir de cette étroitesse nationale, le musée doit au contraire montrer tout l'enrichissement qu'ont apporté les étrangers en France, dans tous les domaines. Parce que c'est cela qui a fabriqué la nation française, irriguant sa culture et son économie, depuis pratiquement deux siècles d'immigration en France.

Il doit aussi montrer les difficultés, les obstacles rencontrés sur cette voie qu'on appelle aujourd'hui l'intégration de ceux venus travailler en France.

*Comment faire venir le grand public ?*

Le fait que j'apparaisse moi, historien, au lieu d'un politique, c'est déjà un changement. Depuis trente ou quarante ans, j'ai construit l'essentiel de mon activité autour de la question de l'immigration, et la presse s'en est fait écho.

Ensuite, il faut des expositions davantage en prise avec le grand public d'aujourd'hui. Par exemple sur la haute couture et l'immigration valorisée par les témoignages d'Azzedine Alaïa ou Balenciaga... Ou faire venir dans la Cité des grands sportifs connus issus de l'immigration, des gens de théâtre, du cinéma. Un troisième aspect est une réflexion sur les clandestins, les sans-papiers. Qui sont-ils ? Pourquoi ces gens partent, quels sont les motifs d'arrachement à un pays, qu'il s'agisse de l'Erythrée, du Soudan, de la corne de l'Afrique, de Syrie... ?

*immigré ce n'est pas quelqu'un qui quitte un pays pour s'installer dans un autre. Cela n'existe pas. Les gens quittent leur pays s'installent dans un autre, reviennent dans leur pays, partent dans un troisième, reviennent... Ce que peuvent apporter les chercheurs très étatique et linéaire de la migration. La science ouvre donc des voies pour aller vers la réalité ».*

Et la réalité change dans ce domaine, les nouvelles générations bougent. Les jeunes Français sont eux aussi plus nombreux à pratiquer plusieurs langues, à partir étudier dans d'autres pays, à s'installer hors de l'hexagone. Ceux-là reviennent, repartent parfois, et comprendront dans leur propre histoire celle qui a inspiré la création du musée de la Porte dorée. ♦

Véronique Giraud

# THOMAS JOLLY : « Je veux revenir à l'origine du théâtre »

Au cœur d'un été de tourmentes, le metteur en scène et comédien Thomas Jolly, 32 ans, a rencontré le succès à Avignon avec la trilogie de Shakespeare *Henry VI*. Le spectacle est actuellement en tournée en France.



***Vous avez créé l'événement à Avignon. Comment fait-on pour séduire un public pendant 18 heures ?***

A notre époque de vitesse et d'imédiateté, le plaisir de la durée, de la divagation, du temps passé à se saisir d'une œuvre d'art, est mis de côté. Or ce qui est très, c'est que pour *Henry VI*, joué en 4, 8 ou parfois 18 heures, le public réserve d'abord pour l'intégrale. C'est un signe d'une volonté de nouveaux formats, de traverser une aventure au long cours. Une fois les gens assis, je ne peux pas nier qu'il y a une petite appréhension, palpable, voire un scepticisme.

Conscient de cela, j'ai mis en place plusieurs outils. À côté du gros *Henry VI*, nous avons inventé *H6m²*, un spectacle théâtral de 45 minutes résumant les huit premières heures d'*Henry VI*, sur 6 m<sup>2</sup> et avec 4 acteurs. Très mobile, il peut être présenté partout, écoles, bibliothèques, places de marché, salles des fêtes... L'histoire, très résumée, lève les craintes de compréhension. J'ai la volonté très forte de reconquérir les publics, car ils sont à reconquérir. Le deuxième outil, c'est le texte de Shakespeare. Poétique et romantique,



***Le théâtre est comme l'eau : obstruée, elle trouve toujours son chemin. Que les politiques coupent les budgets, que les intermittents soient mis en danger, le théâtre trouve toujours son chemin.***



mais aussi populaire et accessible, il emprunte des expressions de la paysannerie. On a l'impression d'une langue un peu pompeuse, alors qu'au contraire il savait parler à tous. Avec beaucoup d'images, très universelles. Moi, je pose cet objet dans le XXI<sup>e</sup> siècle, avec un objectif de clarté absolue. L'histoire est complexe, mais Shakespeare offre la possibilité de raconter, avec une grande simplicité de moyens, l'intégralité de la généalogie des rois d'Angleterre.

3<sup>e</sup> petit outil, j'ai copié le modèle des séries télévisées, imitant l'art de Shakespeare de maintenir les spectateurs en haleine. J'en use pour susciter la curiosité, et un peu de frustration à chaque entracte. Tous ces outils maintiennent le spectateur assis pendant 18 heures.

***Vous vous êtes attaché à rendre à Shakespeare l'aspect populaire de son théâtre...***

Le théâtre élisabéthain est populaire. Très marchand, très stratégique aussi. La volonté esthétique s'associait alors à une impérieuse nécessité économique. Ce théâtre était très concurrencé à l'époque où Shakespeare s'est mis à écrire et il fallait inventer des formats pour tenir le spectateur, qui était debout. Notre rapport d'aujourd'hui au théâtre est très poli, le spectateur est assis dans le noir, silencieux. Le théâtre élisabéthain se jouait en plein jour, les spectateurs exultaient, applaudissaient, riaient très fort, huaien, ils continuaient leur vie devant l'art. Je pense que l'art suscite la réaction immédiate, celle de notre humanité. C'était une erreur d'éteindre la lumière dans les théâtres.

Le XX<sup>e</sup> siècle a été ardu pour le théâtre avec le noir dans la salle, l'in-

vention du metteur en scène directeur de l'acteur et de l'action, l'invention du cinéma, de la vidéo, du Web, etc. Le théâtre a dû lutter. Pour moi, il est pertinent quand il revient à ses fondamentaux qui sont le rapport au public, le rapport des vivants face aux vivants, le rapport à la grande popularité des écritures, qu'elles soient ardues ou pas. Je veux revenir à l'origine du théâtre.

***Est-on en train d'inventer un théâtre du XXI<sup>e</sup> siècle ?***

Le théâtre est très vieux, par rapport au cinéma, ou à la musique électronique. Archaïque, il s'appuie sur de vieilles recettes. Or depuis les grottes de Lascaux, l'homme a besoin de récit, de mythes fondateurs. Notre époque est à *Harry Potter*, au *Seigneur des anneaux*, à *Twilight*. Et *Henry VI* est l'un de ces récits, racontant tout le XV<sup>e</sup> siècle à bien des égards exemplaire à notre XXI<sup>e</sup> siècle. Le public veut revenir au théâtre, écouter du récit.

J'ai l'impression que les formats les plus anciens sont toujours très vivaces. Ce qui est étonnant c'est d'y revenir aujourd'hui. Je n'utilise ni vidéo, ni micro, aucune nouvelle technologie. Le théâtre se renouvelle dans son esthétique: nouvelles langues, nouvelle façon de raconter les histoires. Si notre accès à la narration n'est plus le même, on a toujours besoin de se réunir dans un théâtre pour voir une forme, qu'elle quelle soit. Ce format ne pourra jamais changer. Le théâtre après 2000 ans est toujours cet endroit où les gens viennent écouter des vivants qui parlent à d'autres. Ce concentré d'humanité ne pourra jamais être dépassé. ♦

Propos recueillis par  
Véronique Giraud

# Transmettre ses valeurs pour construire un monde meilleur c'est aussi un engagement de la CASDEN



CASDEN Banque Populaire : Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 91 Cours des Roches - 77186 Nemours. Siret n° 784 273 173 00042 - RCS Nemours. Immatriculation ORIAS n° 07 031 139  
SPIC - Société Anonyme à direction et conseil de la République au capital de 100 742 500 €. Siège social : 50 Avenue Pierre Brossolet France - 75013 Paris Cedex 12. RCS Paris Cedex 12. 423 94805 n° 423 453 142. Immatriculation ORIAS n° 08 040 532

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN est partenaire depuis 40 ans du réseau Banque Populaire afin de proposer à ses Sociétaires un service bancaire complet et accessible partout en France.

Pour la CASDEN, être proche de ses Sociétaires se traduit au quotidien dans les offres bancaires qu'elle conçoit mais aussi dans les actions qu'elle mène sur le terrain.

Et pour sensibiliser les jeunes générations, la CASDEN s'engage en faveur de l'éducation au développement durable en nouant des partenariats et en concevant des outils pédagogiques à destination des enseignants et de leurs élèves.



Pour en savoir plus sur la CASDEN Banque Populaire et les actions qu'elle développe en faveur de ses Sociétaires, **rendez-vous sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr) ou contactez un conseiller au 01 64 80 64 80**

(1) Accueil téléphonique ouvert de 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur).



CASDEN, la Banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

## Recyclage des papiers : éduquez vos élèves aux éco-gestes !

Le programme pédagogique **Léo Folio** accompagne l'élève dans sa compréhension et sa construction de l'éco-citoyenneté à travers le cas concret du recyclage des papiers. Il s'adresse aux cycles 2 et 3 de l'école élémentaire, ainsi qu'aux classes de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup>.



- ▶ **En lien avec le Socle commun de connaissances et de compétences**, il s'inscrit pleinement dans les orientations pédagogiques définies dans les programmes scolaires (réduire, réutiliser, recycler).
- ▶ **Un dispositif pédagogique diffusé avec le ministère de l'Éducation nationale** et le CIDEM dans le cadre des « Itinéraires de Citoyenneté » et conçu avec les professeurs.

### ➔ Commandez gratuitement !

#### 1 UN LIVRET PÉDAGOGIQUE ET LUDIQUE



#### 2 UN ESPACE PÉDAGOGIQUE EN LIGNE POUR LES PROFESSEURS



#### 3 DES MODULES E-LEARNING POUR LES ÉLÈVES



#### 4 UNE EXPOSITION ITINÉRANTE POUR L'ÉCOLE



➔ **POUR COMMANDER LES OUTILS**  
[www.ecofolio.fr](http://www.ecofolio.fr) rubrique *Les Jeunes*  
Pour toutes questions: 01 53 32 86 70



Tous les papiers  
ont droit à plusieurs vies.

